

Espaces NATURELS

25

Revue des professionnels des espaces naturels

Inventer l'avenir

Faut-il adopter la **prospective** ?

Droit et police de la nature

Natura 2000

La circulaire, un an après

Pédagogie et animation

La médiation **culturelle**

Paysalp dépoussière le patrimoine

GESTION PATRIMONIALE

Du **plomb** chez
les poissons du **Bolmon**

- 3 ÉDITO Un prix pour la nature ?
- 4 L'ACTU
- 10 DES MOTS POUR LE DIRE Patrimonial.

DOSSIER Inventer l'avenir

Faut-il adopter la prospective ?

- 11 Pour rouler vite : une bonne vision de loin.
- 12 Un outil d'aide à penser.
- 14 La prospective attitude.
- 15 La prospective plurielle.
- 16 Le diagnostic territorial, première étape vers la prospective.
- 18 Beaucoup d'énergie. Pour rien ?
- 19 Fréquentation horizon 2030.
- 20 Pierre Commenville : « Ne parlons pas de prospective. »
Pascale Parsis : « Nous aurions pu mieux faire. »
- 21 Frédéric Gilbert : « De nouvelles lunettes, non pour prévoir mais pour choisir. »
- 22 Régine Gal-Grévy : « Le sixième scénario sera celui de la charte. »
- 23 Après la démarche prospective, les choix restent à faire.

ÉTUDES • RECHERCHES

- 24 Un compteur averti en vaut deux.

MÉTHODES • TECHNIQUES

- 26 Espaces embroussaillés. Un prototype pour broyer la végétation.

MANAGEMENT • MÉTIERS

- 27 Validation des acquis de l'expérience. S'engager à coup sûr.

11

Dossier

Prospective
Se donner les moyens de construire l'avenir.

© L. Mignaux - Meeddat



31

Droit et police de la nature

La circulaire Natura 2000, un an après !

Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à : comite.editorial@espaces-naturels.fr

38

Ailleurs

La chasse aux sarcelles est-elle durable ?



© CF - PNR landes de Gascogne

PÉDAGOGIE • ANIMATION

- 28 La médiation culturelle. Paysalp dépoussière le patrimoine.

ACCUEIL • FRÉQUENTATION

- 30 De l'écotourisme au tourisme durable. Pas sans les populations locales.

DROIT • POLICE DE LA NATURE

- 31 Contrats Natura 2000. La circulaire, un an après.
- 32 Grégoire Gautier : « Nous évoluons bien, vers une logique de projet. »

INITIATIVES • PARTENAIRES

- 33 Gestion des cervidés en forêt. Une entente nécessaire des acteurs impliqués.

GESTION PATRIMONIALE

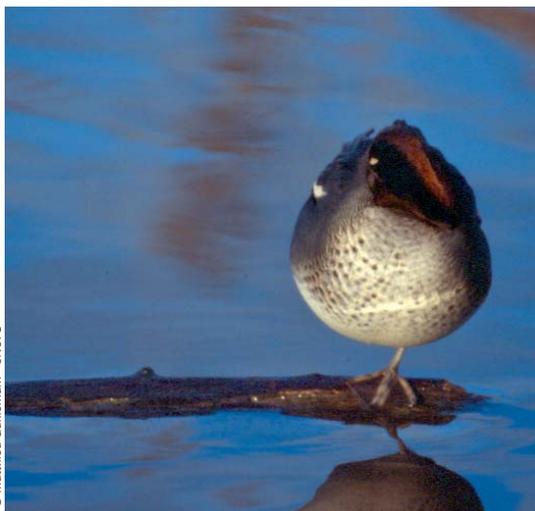
- 35 Du plomb chez les poissons du Bolmon. L'autorestoration compromise.

AMÉNAGEMENT • DÉVELOPPEMENT • TERRITOIRES

- 36 Le classement ne suffit pas pour exister.

AILLEURS

- 38 La chasse aux sarcelles est-elle durable ?
- 40 LECTEUR PENSEUR
- 42 PARUTIONS
- 43 L'AGENDA



© Matthieu Guillemain - ONCFS



**CHRISTOPHE
LEFEBVRE**

CONSEILLER RÉGIONAL
EUROPE DE L'OUEST
AU CONSEIL DE L'UNION
INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE.

L'ATELIER
technique des espaces naturels

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
Yves Vérilhac

COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier
• Secrétariat : Gwénaëlle Arons
• Rubriques : *Actualités* Marc Maury • *Études, Recherches* John Thompson • *Gestion patrimoniale* Valérie Fiers, Hélène Michaud, Nathalie Berger • *Accueil, Fréquentation* Anne Vourc'h, Armelle Hérou • *Pédagogie, Animation* Nicolas Gérardin • *Management, Métiers* Monique Fabbro, Véronique Petit-Uzac • *Droit, Police de la nature* Louis-Gérard d'Escricenne, Hélène Tripette • *Méthodes, Techniques* Bernard Commandré, Véronique Vinot • *Initiatives, Partenaires* Cécile Birard, Bruno Mounier, Thierry Mougey • *Aménagement, Développement, Territoire* Jean-Claude Bonnafé, Arnaud Callec, Jérôme Prouhèze • *Ailleuls* Christian Perennou.

RÉDACTION

Directrice de la rédaction : Michelle Sabatier
Rédactrice en chef : Mouné Poli
Maquette : Vanina Bellini • Camille Prospero • Rédaction : Mouné Poli • Joël Demasson • Correctrice : Magali Flori
Mediaterra Route Royale 20600 Bastia
Mél : espaces-naturels@mediaterra.fr
Tél. : 04 95 31 12 21

**ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS**

Mediaterra Laetizia Giampietri
Route Royale - 20600 Bastia
Tél. : 04 95 31 12 21

ÉDITEUR

Atelier technique des espaces naturels
Ensam - 2 place Viala
34060 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Chirat
744, rue de Sainte-Colombe
42540 Saint-Just-la-Pendue

L'ÎLE EUROPA.

CE TERRITOIRE FRANÇAIS
FAIT PARTIE DES ÎLES
ÉPARSES, ENSEMBLE
INCORPORÉ DEPUIS 2007
AUX TERRES AUSTRALES ET
ANTARCTIQUES FRANÇAISES.
DÉPOURVUE
D'EAU DOUCE, L'ÎLE EST
HABITÉE PAR DES NUÉES DE
MOUSTIQUES ET CERNÉES
PAR DES BANCs DE REQUINS.
INHOSPITALIER POUR
L'HOMME !

>>> Mél:

christophe.lefebvre@aires-marines.fr

Un prix pour la nature ?

Personne n'a jamais contesté les services sociaux et culturels rendus par la nature. Pour autant, vouloir calculer l'équivalent monétaire de ses services est sujet à polémiques au sein de l'orthodoxie naturaliste.

Considérer la nature sous un angle économique est pourtant un risque à prendre et même une opportunité à saisir.

L'économie structure profondément notre société. Vouloir s'en abstraire en cette période de doute économique serait une erreur manifeste. Faire apparaître la valeur économique de la nature, ce n'est pas sacrifier sa valeur émotionnelle et de passion. C'est, *a contrario*, lui reconnaître sa place dans l'élaboration de l'économie du développement durable : une nouvelle économie pleine d'espoirs pour les environnementalistes et naturalistes que nous sommes.

Lorsque l'on tente de calculer l'équivalent « monétaire » d'un espace naturel protégé, et surtout sa plus-value économique, le premier réflexe est de comparer les coûts engendrés par la protection et la gestion de l'espace naturel protégé aux recettes directes apportées par le tourisme ou les activités de loisirs induits par la présence de ce même espace protégé. Inutile de le dire : ce calcul ne sert pas notre démonstration.

Je vous propose donc de porter plus loin ce raisonnement économique.

L'exemple des zones humides est des plus démonstratifs. Qu'elles soient de surface, souterraines ou solides (glaciers), les zones humides jouent un rôle fondamental dans la ressource, la régulation, le stockage et l'assainissement de l'eau. Elles sont à la fois les reins de la planète et l'essence d'une production biotique majeure. Les zones humides fournissent de façon pérenne la matière de l'eau essentielle au développement de la forêt exploitable, de l'agriculture permanente, des besoins urbains croissants ou de l'industrie fortement consommatrice d'eau.

Mais qui s'en rend compte ? Qui imagine la valeur économique que ces fonctions sous-tendent en période d'étiage ou de sécheresse ? Chiffrer la valeur économique de ces zones humides, c'est déjà chiffrer l'équivalent de la perte économique qui résulterait de leur simple absence. Mais bien plus encore puisqu'il faut y ajouter la valeur potentielle liée au développement croissant de ces mêmes activités qui serait impossible sans leur présence.

L'avantage essentiel de cette démarche de valorisation monétaire est d'apporter la révélation, y compris aux yeux de ses propres gestionnaires, que la nature est très largement sous-évaluée et, à cette fin, d'interroger la société sur le prix qu'elle est prête à y mettre en proportion des services qu'elle rend. ■



© Roger Kerjouan - wikipédia



SCIENCES Recherche pour une gestion adaptative.

L'Agence nationale de la recherche a lancé, en septembre 2008, un appel à propositions pour un atelier de réflexion prospective sur la thématique « Adaptation de l'agriculture et des écosystèmes anthropisés au changement climatique ». Cet appel s'inscrit dans la préparation de sa programmation pour les années 2010-2012 et vise à renforcer la connaissance des acteurs, des outils et des compétences concernés.

>>> www.agence-nationale-recherche.fr

GOVERNANCE Les stations de montagne adoptent une charte du développement durable.

46 stations de montagne ont déjà adhéré à la charte environnementale rédigée par l'Association nationale des maires des stations de montagne. Le plan d'action suppose de désigner un référent local, chargé de veiller au bon déroulement des engagements de la charte. Les stations les plus avancées s'attèlent maintenant à la création d'un comité local de suivi et d'application de la charte qui réunit l'ensemble des acteurs de la station.

>>> www.actu-environnement.com

DROIT Création du Conseil de l'environnement et du développement durable.

Un décret instaure le Conseil général de l'environnement et du développement durable, placé sous l'autorité directe du ministre de l'Écologie, en remplacement du Conseil général des ponts et chaussées. Ce conseil a notamment pour mission d'informer et de conseiller le ministre ainsi que celui chargé du logement et de la politique de la ville pour l'exercice de leurs attributions respectives. Le décret détaille ses missions et les modalités de son fonctionnement.

>>> Décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008



© MT - Phovoir

Auberge de montagne.

Massif tourbeux des Hautes-Fagnes en Belgique.



© Aline - wikipedia

CONSERVATION Nécessité de partenariats européens pour la restauration écologique

Venus de près de quarante pays à l'occasion de la sixième conférence européenne sur la restauration écologique (en Belgique du 8 au 12 septembre dernier), près de 500 experts ont conclu que les mesures actuelles en matière de restauration du capital naturel européen devaient être considérablement renforcées. En effet, moins de 50% des espèces et des habitats protégés par la directive européenne Habitats présentent un état de préservation favorable (rapports des États membres à la Commission européenne 2007).

Les prairies riches en espèces, les tourbières, les bas-marais, les habitats d'eau douce et les dunes figurent parmi les habitats les plus menacés (les statistiques sont consultables : <http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17>).

Les experts ont insisté sur l'engagement nécessaire des parties prenantes et l'établissement de partenariats comme facteurs clés d'une restauration écologique réussie. « Les investissements doivent être multipliés au sein des États membres de l'Union afin de favoriser la communication et la coopération entre les différents groupes et mouvements locaux qui possèdent chacun leur propre conception ou vision de la nature. Il est indispensable d'instaurer ou de rétablir la confiance entre les groupes, en mettant l'accent sur les possibles avantages

écologiques et socio-économiques mutuels, pour faciliter la restauration écologique et surmonter les conflits. Dans le cadre de la recherche d'une société durable et écologiquement viable, de services écosystémiques communs et du droit des générations futures à hériter d'un environnement naturel attrayant, l'introduction de mesures compensatoires apparaît comme une solution équitable en cas de perte de revenus privés. Il faut également veiller à ce que les approches descendantes (de la Commission européenne vers les États membres et les communautés locales) et ascendantes (à l'instigation des communautés locales) concordent autant que possible » a expliqué Jozef Keulartz (université de Wageningen, Pays-Bas). ■ Thierry Dutoit >>> thierry.dutoit@univ-avignon.fr

SCIENCES Le site de l'écologie fonctionnelle est en ligne.

Les participants aux journées de l'écologie fonctionnelle 2007 avaient émis le souhait d'avoir un site Internet dédié à leur domaine. Le site est à présent opérationnel. Son objectif est de faciliter les interactions entre chercheurs, étudiants et professionnels de l'environnement. ■

>>> <http://www.ecologie-fonctionnelle.fr>



SCIENCES Vers la fertilisation des océans ?



L'Étang de Thau depuis Bouzigues (Hérault).

© ByB - wikipedia

En Australie et aux États-Unis, plusieurs sociétés privées prônent la fertilisation des océans (apport d'azote supplémentaire par déversement d'une sorte d'engrais appelé urée). Objectif : lutter contre le réchauffement climatique en faisant croître dans la mer des algues microscopiques qui séquestrent le dioxyde de carbone atmosphérique. Plusieurs scientifiques s'y opposent. Parmi eux, Yves Collos du laboratoire Écolag de Montpellier (CNRS - Ifremer) : « De 1998 à 2002, nous avons fait une étude sur l'Étang de Thau, dans l'Hérault. Elle montre que de petites quantités d'urée ajoutées à l'écosystème peuvent conduire au développement d'algues (dinoflagellés) toxiques (elles peuvent provoquer l'interdiction de vente des coquillages). Une telle fertilisation présente un fort risque de stimuler la croissance de ces dinoflagellés. Certains augmentent même leur toxicité lors de l'utilisation de l'urée.

La mer de Sulu (au sud-ouest des Philippines) est une région de forte

biodiversité marine. Le projet de fertilisation consisterait à enrichir la mer avec des milliers de tonnes d'urée afin de stimuler les efflorescences d'algues et donc de piéger du gaz carbonique en grande quantité. En tant que scientifiques, nous pensons que ce projet est biaisé. Tout d'abord, l'urée est utilisée de manière préférentielle comme source d'azote par certaines cyanobactéries et dinoflagellés, dont beaucoup ne sédimentent pas. Autrement dit, on n'est pas vraiment sûr que tout le carbone serait entraîné vers les profondeurs de l'océan. Enfin, la production d'urée elle-même implique l'utilisation de carburants fossiles, et donc l'émission de CO₂, que l'on cherche à supprimer ! Les impacts environnementaux et économiques de ce projet nécessitent une évaluation rigoureuse. Pour l'heure, suite à la publication d'un de nos articles en juin 2008, les autorités régionales des Philippines ont enterré le projet de fertilisation de la mer de Sulu. » ■

>>> <http://www.cnrs.fr>

POLITIQUE PUBLIQUE

L'Agence de la recherche veut inventer la ville durable.

50% de la population mondiale habite en ville, mais la ville durable reste encore à inventer.

L'Agence nationale de la recherche a lancé un programme Villes durables qui se focalise sur les villes européennes.

L'enjeu principal est de mieux connaître et maîtriser les nuisances environnementales de nos villes, notamment en termes d'utilisation des ressources naturelles (énergie, air, eau, sol/sous-sol, espace, matériaux de construction...) et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

>>> www.agence-nationale-recherche.fr

Le chiffre

8 510 demandes d'emplois

De 1997 à 2007, la demande d'emplois du secteur de l'environnement s'est révélée sensible à la dégradation de la conjoncture. En 2007, la baisse est moins prononcée que pour l'ensemble des demandes d'emplois (respectivement -6% et -10%). À la fin de l'année, l'ANPE en dénombrait 8 510 venant pour moitié de personnes d'un niveau de qualification supérieur ou égal au bac. ■
>>> <http://www.ifen.fr/publications/le-catalogue-des-publications/le-4-pages/2008/le-dynamisme-des-formations-environnementales-a-l-epreuve-du-marche-du-travail.html>

texto

■ **La première carte mondiale des réserves d'eau souterraines transfrontalières** est publiée par

l'Unesco : <http://typo38.unesco.org> ■ **Les formations Natura 2000** sont accessibles sur le net : <http://formation.espaces-naturels.fr/catalogue2009/natura2000.asp> ■ **L'édition 2008 du baromètre de la nature est disponible.** Cette

synthèse de l'état de santé de la nature en France s'appuie notamment sur le constat de l'état de conservation réalisé en 2006 au titre de la directive Habitats faune flore. ■ **Le 5^e forum mondial de l'eau** se déroulera à Istanbul (Turquie) en mars 2009.

www.worldwaterforum5.org ■ **Zones humides.** Un arrêté du 24 juin 2008 précise leurs critères de définition et de délimitation. JO du 9 juillet 2008. ■ **Le réseau des Grands Sites de France** a créé une collection d'ouvrages numériques destinée à

favoriser l'échange d'expériences entre gestionnaires : « Le fil des Grands Sites. » www.grandsitedefrance.com ■



Massif corallien de Lifou, dans la région de Hunêti.

SCIENCES Massifs coralliens et santé publique.

En consommant certaines espèces de poissons récifaux, les populations qui vivent en zone intertropicale s'exposent à une forme d'intoxication appelée ciguatera qui provoquerait chaque année plus de 100 000 empoisonnements sévères. Ces situations s'observent là où les récifs coralliens, dégradés par les activités humaines, sont colonisés par des microalgues sécrétant une toxine. Les investigations menées par les chercheurs de l'Institut de recherche et de développement sur l'île néo-calédonienne de Lifou, dans une zone où le récif corallien a été détruit par l'homme, tendent à prouver que des cyanobactéries pourraient produire des substances proches des ciguatoxines. Ces toxines contamineraient certains mollusques consommés par les populations de pêcheurs. Dans le contexte de réchauffement des océans, un tel phénomène pourrait s'amplifier, avec le risque, pour les populations insulaires, de délaisser les produits de leur pêche au profit d'autres sources de protéines animales, comme cela semble déjà être le cas dans certaines îles de Polynésie française. >>> www.ird.fr

POLITIQUES PUBLIQUES

Planète gagnante. Le club Planète gagnante est initié par l'Ademe. Chaque membre s'engage à relayer auprès de ses salariés, clients, partenaires... les campagnes de communication de l'Ademe et à mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel de réduction de l'impact environnemental de son activité. De son côté, l'Ademe s'engage à accompagner ses membres à travers des informations techniques ; des dispositifs d'échanges de bonnes pratiques ; une veille régulière des actualités environnementales ; la valorisation des initiatives prises par les membres du club Planète gagnante. >>> www.planetegagnante.fr

SCIENCES Les plantes exotiques peuvent perturber la fertilité des sols tropicaux

La croissance élevée de la population mondiale et l'expansion des surfaces agricoles cultivées contribuent à accélérer la perturbation du fonctionnement des cycles biogéochimiques régissant la fertilité des sols. Pour tenter de freiner son expansion, de nombreux programmes de reboisement, mettant à profit des essences d'arbres à croissance rapide, ont été entrepris dans les zones tropicales et méditerranéennes. Ces initiatives permettent d'améliorer de manière efficace la production de biomasse d'un écosystème mais leur impact sur les caractéristiques microbiennes du sol, garantissant sa fertilité, reste peu connu. Un programme de recherche, conduit par une équipe de l'Institut de recherche pour le développement, met en évidence que, sous certaines conditions climatiques, les plantations d'arbres exotiques seraient à l'origine d'une diminution rapide et importante de la diversité de la microflore du sol provoquant une altération significative de sa fertilité. ■ >>> www.ird.fr

Parcs nationaux

Après le débat national, l'application locale

Après la délibération et le vote, à l'Assemblée nationale, de la loi Parcs, les décrets d'application sont soumis à enquêtes publiques. Le débat passe maintenant de la dimension nationale à la dimension locale.

Outre une volonté d'harmonisation des fondamentaux des différents parcs, la principale nouveauté de cette loi réside dans l'accroissement des domaines d'intervention possiblement activables par les gestionnaires des parcs. Cet accroissement des compétences étant par ailleurs équilibré par un modèle de gouvernance corrigé : augmentation des représentants des acteurs locaux au conseil d'administration et définition commune d'une charte qui posera les enjeux et définira le projet collectif.

Vanoise, Écrins, Mercantour et Pyrénées n'ont proposé à l'enquête publique ni évolution des limites, ni évolution des usages. Le débat porte sur l'augmentation du nombre des représentants des collectivités locales ressentie par elles comme insuffisante : elles veulent la majorité. Mais cette disposition équivaldrait à une moindre représentation du niveau national et de la société civile (notamment les associations).

Pour les Cévennes et la Guadeloupe, au contraire, le choix a été fait d'apporter plusieurs modifications dès l'étape du décret :

- sur le plan de la chasse, de l'urbanisme et des limites pour les Cévennes. Chasse : disparition des « zones interdites à la chasse », création de réserves de chasse classiques, augmentation du nombre de chasseurs autorisés, assignation d'objectifs aux chasseurs dans le cadre de la charte, etc. Urbanisme : délimitation des lieux « habités » (seuls constructibles). Limites : extension du cœur (corniches du causse Méjean) et de la zone d'adhésion ;

- sur le plan des limites pour la Guadeloupe. La zone cœur intègre la réserve du Grand cul-de-sac marin et les îlots, la zone d'adhésion comprend un tiers de la surface de l'île.

Le cas de Port-Cros est particulier. Il n'existait pas de zone périphérique transformable en zone d'adhésion, le débat consiste à convaincre des collectivités, déjà bien pourvues en atouts touristiques et économiques, de mettre en œuvre un projet de zone d'adhésion. Si, en son temps, la discussion sur la loi a suscité un écho national et a débouché sur un vote unanime du Parlement, l'application (les décrets) ne fait débat qu'au niveau local : c'est au moment de la prise des décrets puis surtout, maintenant que le temps est venu de l'élaboration de la charte (l'équivalent d'un « petit Grenelle » local) qu'il faut pratiquer, les mains dans le cambouis, le « penser global, agir local ». Cela, si possible, avec la participation aussi des usagers de la nature : ceux qui en utilisent les ressources ou les aménités, et ceux qui souhaitent que les parcs nationaux démontrent leur contribution effective à la conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel. ■ Michelle Sabatier



DROIT Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 évolue

La loi du 1^{er} août 2008 modifie profondément le dispositif d'évaluation des incidences sur les habitats et espèces, des activités menées dans les sites Natura 2000. L'objectif est d'appliquer pleinement la directive Habitats, sans pour autant contraindre exagérément les porteurs de projets.



Mesures biométriques pour l'inventaire du murin de Natterer dans la grotte du Prével - Zone Natura 2000 (Gorges de la Cèze - Gard).

© L. Mignaux - Meeddat

Ainsi, les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage (outre les programmes ou projets de travaux et les documents de planification) figurent désormais dans le champ de l'évaluation des incidences. Les listes d'activités nécessitant cette évaluation font l'objet d'un travail réglementaire, en cours depuis l'automne 2008. La loi distingue les documents et activités relevant de régimes d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et celles qui en sont dépourvues. Pour les premiers, elle prévoit l'établissement d'une liste nationale, complétée d'une liste locale. Pour les seconds, une liste nationale de référence sera utilisée pour établir des listes locales de projets, à soumettre à l'évaluation des incidences; ceci créant un nouveau régime d'autorisation propre à Natura 2000. Les listes nationales seront établies par décret en Conseil d'État, les listes locales seront arrêtées par les préfets compétents. Pour ce faire, une concertation est mise en place à l'échelle nationale avec les différentes parties concernées; des concertations locales similaires doivent avoir lieu en 2009. Reste à savoir quelle place les structures en charge de l'élaboration ou l'animation des Docob auront dans les concertations locales ou dans les procédures d'évaluation des incidences elles-mêmes. ■ Luis de Sousa - Aten >>> www.legifrance.fr

ÉDUCATION Biodiversités, nos vies sont liées.

Noé conservation a réalisé une exposition sur la biodiversité et le développement durable en France métropolitaine, pour faire découvrir au grand public l'importance du monde vivant et les façons d'agir pour le préserver (des extraits de l'exposition sont disponibles sur www.agisavecnoe.org). Sur un ton ludique, l'exposition dresse un portrait saisissant et concret de la biodiversité française, à travers vingt panneaux (textes et photos) illustrant les relations homme-nature dans les différentes régions françaises. Des tirages sont désormais disponibles. Il est également possible de réaliser des adaptations régionales par le rajout de panneaux personnalisés. ■ >>> biodiversites@noeconservation.org

ESPECES Le vautour percnoptère regagne du terrain. Alors que l'avenir des vautours percnoptères en Europe semble plus qu'incertain, sa situation en France fait figure d'exception. Dans le sud-est du pays, ses effectifs se renforcent, grâce notamment à un programme Life nature. En effet, alors que le noyau pyrénéen de l'espèce semblait stable avec 50 à 60 couples, celui situé dans le sud-est avait connu un déclin de 50 % en 50 ans. Arrivé à son terme, le programme



Life constate l'installation de 13 nouveaux couples, dont 8 dans les zones d'intervention du Life; ce qui porte leur nombre de 23 en 2002 à 36 en 2007. ■ >>> claire.lux@lpo.fr

Un vautour percnoptère.

En vue

Standards européens pour la gestion des sites

Eurosite et la *Foundation of success* (FOS) veulent actualiser le classeur Eurosite sur les plans de gestion. Ils cherchent à dégager des standards européens pour la gestion des sites (plus spécifiquement Natura 2000). Pour ce faire, FOS recueille les bons exemples de terrain et les difficultés rencontrées par les gestionnaires européens, membres d'Eurosite. Les outils de planification utilisés et les critères développés au niveau international par le *Conservation measure partnership* sont alors comparés (www.conservationmeasures.org). À ce stade de la démarche, la gestion adaptative souligne l'importance d'intégrer les phases de diagnostic (1), les activités de gestion (2) et de suivi (3) dans un cycle comprenant également les phases de vérification des hypothèses (4) et d'intégration des enseignements (5). ■

>>> Ilke Tilders : ilke@FOSonline.org



BAS-RHIN Mention spéciale du jury du Grand Prix du paysage pour la communauté de communes de la Haute-Bruche.

« Le jury a tenu à vous décerner une mention spéciale pour la politique paysagère que vous poursuivez depuis plus de vingt ans. Il est très remarquable que vingt-cinq communes aient réussi à mobiliser durablement les acteurs privés et publics autour d'un projet collectif d'amélioration de la qualité paysagère du cadre de vie », a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'écologie, lors de la remise de ce prix.

>>> js.laumont@hautebruche.com

BRETAGNE 50 ans pour Bretagne vivante.

À l'occasion de son 50^e anniversaire, Bretagne vivante se lance un défi à elle-même ainsi qu'à ses partenaires : recenser le plus grand nombre d'espèces faisant la richesse naturelle du golfe du Morbihan en 24 heures. Cet évènement, qui aura lieu en juin 2009, vise à rassembler des spécialistes pour faire découvrir la biodiversité au grand public.

>>> contact@bretagne-vivante.org

CRAU Évaluation économique.

Dans la Crau, le site Natura 2000 est fortement valorisé. Il représente un habitat exceptionnel pour des espèces spécifiques, mais il entretient également des liens avec la production d'ovins de transhumance. Si l'on devait traduire en équivalent monétaire l'importance accordée à ces fonctions par les ménages interrogés, elle atteindrait environ 34,2 € par ménage. Cette analyse est le résultat d'une étude réalisée par le Credoc, en 2005 et 2007. Elle cherchait à évaluer le réseau Natura 2000 : comment il stimule l'émergence de nouvelles activités, mais aussi en quoi il est source de contraintes. Il s'agissait aussi de tenter une approche économique des services environnementaux.

>>> www.natura2000.fr/spip.php?article154

Le premier sentier Randocroquis® a été installé dans le bois de Sizay, à St-Donat-sur-l'Herbasse (26).



© Bruno Mollière



© Bruno Mollière

MERCANTOUR 150 participants chassent les trésors du comté de Nice



© J.-L. Cossa - PN Mercantour

Des panneaux d'exposition ont permis aux participants de la chasse aux trésors de découvrir la région.

Deux jours pour découvrir ou redécouvrir les trésors patrimoniaux et naturels du comté de Nice... Deux jours hors du temps. Samedi après-midi (le 4 octobre dernier), les 150 participants de ces premières journées des trésors du comté de Nice se retrouvent à la salle multimédia de Guillaumes pour une première conférence sur le hameau de Barels, puis pour la présentation du livre de Chantal Farfallini qui retrace les récits de vie de quatorze Guillaumoises. Les pèlerins de la chasse aux trésors poursuivent ensuite leur quête. Sur la route, ils inaugurent la rue du comté de Nice. Plus tard dans la soirée, ils se retrouvent à la salle des gîtes du Mercantour et visitent l'écomusée du Pays de la Roudoule. Ils « remontent » ainsi l'histoire de ce territoire depuis 1252 et retracent l'évolution des pratiques agropastorales.

Si la nuit venue les randonneurs se séparent, dès le lendemain ils partent en « procession » afin de visualiser, sur le terrain, les trésors de ces lieux au cœur du parc national, aidés par un long cheminement de panneaux (installés tôt le matin) et des gardes moniteurs du parc national qui commentent la visite. À 11 h 30 précises, ils entrent en l'église Ste-Élisabeth. Au cours de son homélie, Monseigneur Veisse leur retrace l'histoire ecclésiale de la paroisse.

Apéritif... Discours traditionnels... Sur le chemin du retour, Philippe Thomassin animateur de l'étude, et au nom de l'écomusée de la Roudoule, improvise une conférence sur site ; répondant ainsi aux dernières questions du public. Ces journées d'immersion dans le patrimoine agropastoral étaient organisées par le Parc national du Mercantour en collaboration avec la Fédération des associations du comté de Nice. ■ >>> jean-louis.cossa@espaces-naturels.fr



MERCANTOUR 5 jours et 20 tonnes de barbelés



Les bénévoles en action.

Le Parc national du Mercantour et *Mountain Wilderness* viennent de terminer leur 10^e chantier de nettoyage d'installations obsolètes pour la 7^e année consécutive.

Pour les 20 ans de *Mountain Wilderness* et sa reconnaissance d'utilité publique, ce sont 20 tonnes de fils barbelés situés dans le secteur Haute-Vésubie (Alpes-Maritimes) qui ont été dégagées par 90 bénévoles sur 5 jours.

« Les bénévoles ont accompli l'équivalent de 300 journées de travail effectif », se réjouit le responsable de l'opération pour le parc, Patrice Tordjman. Les différents chantiers ont conduit à l'arrachage et au compactage de plus de 5 km de barbelés installés lors de la Seconde Guerre mondiale en territoire

italien, aujourd'hui zone française. Les lignes de barbelés constituent, outre un désagrément visuel, un réel danger pour la faune sauvage : bouquetins, mouflons et chamois, très abondants sur ce secteur, et qui sont régulièrement victimes d'accrochage dans ces lignes. Chaque année, de façon très laborieuse, ce sont plus d'une vingtaine de tonnes de déchets qui sont ainsi rassemblées, évacuées par des bénévoles puis recyclées par des ferrailleurs. Les équipes des adhérents de *Mountain Wilderness* et les agents du parc ont été complétés par des adolescents du centre d'éducation fermé d'Alsace et des détenus de la prison d'Aiton en Savoie. Chacun a donc profité de ce temps de travail et d'échanges humains riches pour contribuer à une belle réalisation écologique. Une ultime opération aura lieu l'an prochain afin de débarrasser définitivement le secteur de la Haute-Vésubie de ses reliques militaires. ■

>>> Carmen Grasmick, *Mountain Wilderness* - 04 76 01 89 08

PYRÉNÉES Espaces remarquables en réseau.

Le lancement du Réseau des espaces naturels remarquables des Pyrénées a été officialisé en octobre lors du congrès mondial de l'UICN à Barcelone. Déposé dans le cadre du programme opérationnel de coopération transfrontalière, il implique l'Espagne, l'Andorre et la France. >>> virginie.fabre@forespir.com

Tour du monde

Jean-Gabriel Chelala.

30 000 km à la force humaine

Parti il y a un an (le 13 janvier 2008) de Paris, Jean-Gabriel Chelala (27 ans) vient de rejoindre le parvis de Notre-Dame après un tour du monde solitaire en vélo et cyclomer : 30 000 kilomètres à la seule force humaine ! Challenge disent certains, exploit gratuit répondent d'autres. Est-ce si sûr ? L'expédition 48° degré Nord est une rencontre : « En se confrontant aux éléments, d'égal à égal, et en retrouvant cette humilité riche d'enseignement, il est possible d'apporter un témoignage juste sur la nécessaire préservation de notre planète. Je veux rappeler que nous avons la force de réagir, d'agir et changer nos comportements », livre l'aventurier. ■ >>> www.jeangabrielchelala.com



NORD-PAS DE CALAIS Une gestion des espaces verts plus proche de la nature.

L'association Nord nature Chico Mendès propose aux collectivités du Nord-Pas de Calais qui le souhaitent de les aider à organiser des conférences-débats sur la gestion dite différenciée et ses techniques. Ces temps d'échanges ont pour but de sensibiliser les acteurs et usagers du territoire (élus, techniciens, grand public) en vue de moduler leurs modes de gestion en fonction d'objectifs écologiques, économiques et sociaux définis. >>> contact@gestiondifferenciee.org Tél. : 03 20 12 85 00

texto

■ **18 septembre 2008**, parution au *JORF* du décret portant création de la Réserve naturelle nationale de l'astroblème (météorite) de Rochechouart-Chassenon (Haute-Vienne-Charente). ■ **Nouveau périodique marocain**, *La Gazelle* est édité par le

Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, et est consacré aux aires protégées, à la chasse et à la pêche. Bouchra Fariat : bouchra_fariat@yahoo.fr ■

■ **La création d'un parc naturel marin** de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais est à l'étude. Arrêté du 20 juin 2008. ■ **La charte de gestion environnementale pour les refuges** a été signée par le Parc national de la Vanoise en octobre dernier. www.vanoise.com

Les gens



Michel Muracciole est le nouveau délégué régional Corse du Conservatoire du littoral. Ancien délégué adjoint de cette région, il succède depuis juillet 2008 à Jean-Philippe Grillet qui a pris la direction de Réserves naturelles de France. >>> m.muracciole@conservatoire-du-littoral.fr



Mathieu Delabie est le nouveau délégué régional Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral. Depuis le 1^{er} octobre, il remplace Christophe Lefebvre parti rejoindre l'Agence des aires marines protégées. Mathieu Delabie était directeur du Parc ornithologique du Marquenterre depuis juillet 2003. >>> m.delabie@conservatoire-du-littoral.fr



Sandrine Pimpin a quitté la Réserve naturelle du Pinail en décembre dernier. Botaniste de formation, elle occupait le poste de chargée d'étude flore depuis février 2001. Elle rejoint la Charente maritime où elle se consacrera désormais à l'enseignement. >>> gerepi@free.fr



Louis Olivier rejoint l'Office national des forêts de Corse. Ce nouveau directeur régional succède à Dominique Astorg (qui bénéficie d'une retraite bien méritée) depuis le 1^{er} septembre 2008. Il a quitté le Parc national des Cévennes qu'il dirigeait depuis cinq ans. >>> louis.olivier@onf.fr



Pascal Chondroyannis est le nouveau directeur du Conservatoire botanique national alpin. Depuis le 12 septembre 2008, il succède à Sandrine Gardet qui, elle, a intégré le conseil régional Rhône-Alpes. Pascal Chondroyannis a quitté l'Office national des forêts des Hautes-Alpes, où il occupait le poste de chef du service études-développement depuis huit ans. >>> p.chondroyannis@cbn-alpin.org



Marc Gastambide est le nouveau directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Depuis le 17 novembre 2008, il succède à Jean-Louis Thomas. Il était jusqu'alors conseiller à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. >>> mgastambide@parcs-naturels-regionaux.fr



Christophe Lefebvre est désormais représentant de l'Europe de l'Ouest au conseil de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il est également Président d'honneur du comité français de l'UICN, et délégué aux affaires européennes et internationales de l'Agence des aires marines protégées. >>> christophe.lefebvre@aires-marines.fr



Éric Binet*

Patrimonial

« Reconnaître la valeur patrimoniale de telle ou telle espèce, c'est la resituer dans la durée et considérer qu'elle doit être transmise. »

Génétique, naturel ou culturel, le patrimoine a gardé de son acception notariale le sens d'un héritage reçu, l'affirmation d'une continuité intergénérationnelle. Dire du patrimoine qu'il est un bien rappelle qu'il est à la fois une réalité matérielle et une valeur pour l'esprit. Ainsi, le code du patrimoine est-il celui de la culture.

Ce qu'une société regarde comme son propre patrimoine, c'est-à-dire l'essentiel qu'elle veut pouvoir transmettre, est ainsi un bien commun : initialement ce qu'elle apprécie comme exceptionnel ou rare mais, aussi, ce qui lui paraît représentatif de son milieu de vie et de son art de vivre. Et, pour le moins, elle souhaite que les générations futures disposent des conditions de possibilité de toute vie.

La conscience du caractère limité de nos ressources et passer de nos civilisations nous interroge sur ce qui est insoutenable et ce qui est durable. Le succès de l'adjectif patrimonial signifierait-il que, touchés là où nous sommes vulnérables, dans notre rapport au temps coupé par la mort, nous craignons une rupture dans la transmission des biens ?

Reconnaître la valeur patrimoniale de telle ou telle espèce, de tel ou tel espace, c'est donc les resituer dans la durée et considérer qu'ils doivent pouvoir être transmis.

À la fois culturel et économique, ce langage a un fort pouvoir fédérateur. Il tend à considérer la nature comme un actif précieux dont les services sont à rémunérer. Ce qui ouvre à une authentique « gestion patrimoniale » qui suppose de pouvoir donner un prix à ce qui était jusqu'alors « sans prix », d'identifier les « consentements ou non à payer », mais aussi de rendre des comptes. Alors, le « patrimonial » nous pose la question : après calcul des actifs et des passifs, en quel état les biens qui nous ont été légués seront-ils reçus par ceux qui nous suivent ? Nos prélèvements n'auront-ils touché que les intérêts ou rogné sur le capital ? Celui-ci aura-t-il été maintenu, dilapidé, accru ou englouti ? Comme la valeur d'un bien dépend des choix qui sont faits à son égard, le périmètre du « patrimonial » peut évoluer. Une connaissance comparative est indispensable pour déterminer ce qui est exceptionnel, ce qui est rare ou le devient, et ce qui est représentatif.

Sur certains de ses champs, le patrimonial s'est vu consacré par des règles de protection, mais s'il englobe les espèces et espaces protégés, il ne saurait s'y réduire.

Entre charges, droits, prescriptions et contrats, entendant concilier conservation et développement, le patrimonial n'est pas un conservatisme qui ferme l'avenir en croyant maintenir un passé déjà révolu, un pur théâtre de la mémoire, une muséification généralisée, mais il identifie des ressources, affirme un potentiel pour demain et choisit une continuité et un legs possibles. ■

>>> Mél : eric-binet@orange.fr

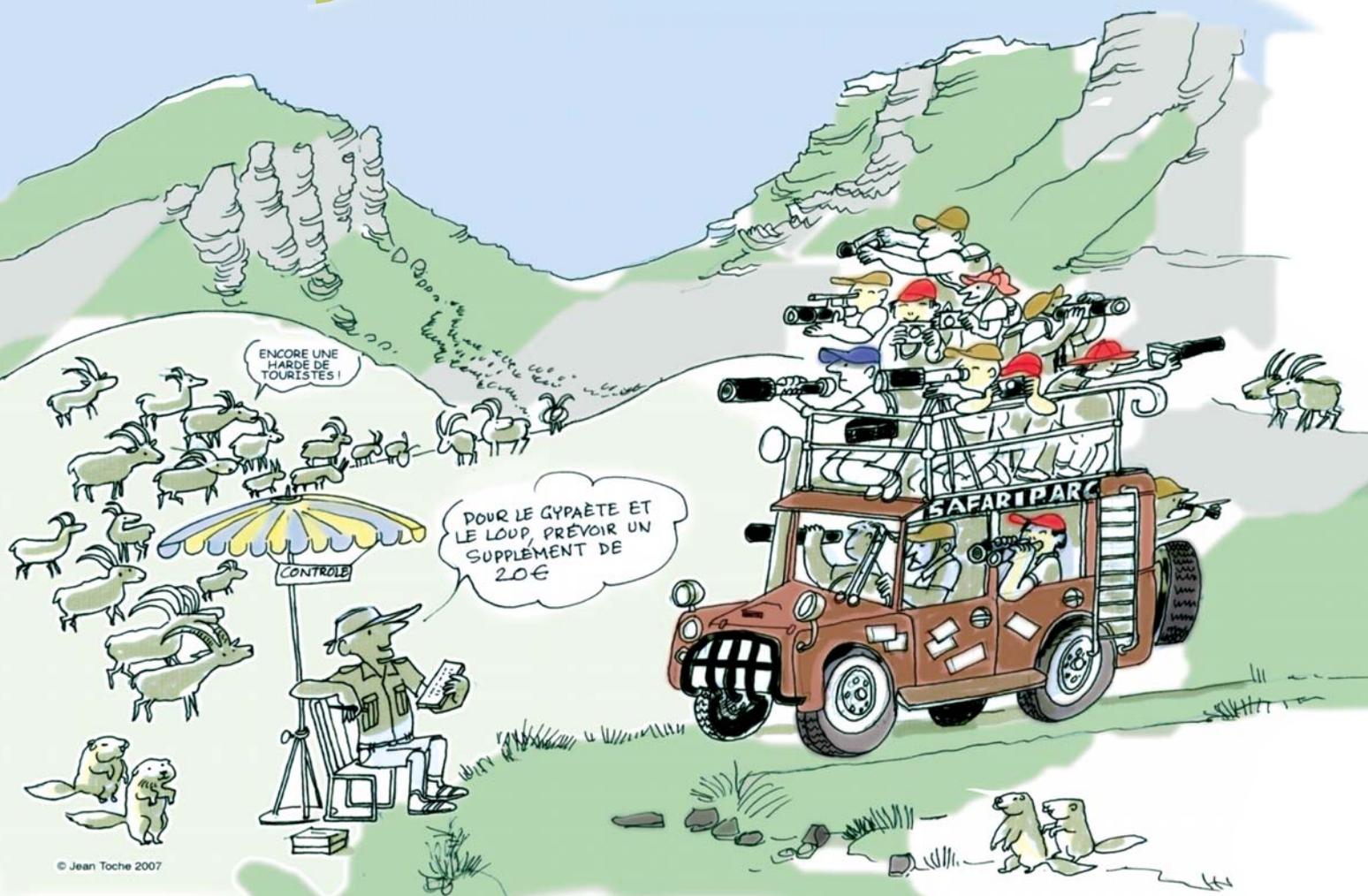
* Éric Binet est haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie en matière d'environnement au ministère en charge de l'Écologie.



Dossier

Inventer l'avenir

Faut-il adopter la prospective ?



© Jean Toche 2007

Pour rouler vite: une bonne vision de loin

ILLUSTRATION RÉALISÉE
DANS LE CADRE DE LA
DÉMARCHE PROSPECTIVE
DU PARC NATIONAL DU
MERCANTOUR.

Dossier préparé avec
Emmanuelle Leblanc,
chargée de mission
« recherche et prospective »
à la Fédération des parcs
naturels régionaux.

La prospective peut laisser sceptique. Elle est jugée *a priori* trop complexe, trop théorique, trop éloignée des enjeux immédiats. L'attention portée au futur peut sembler, à tort, un luxe pour des acteurs absorbés par le souci de bien gérer le présent. Pourtant, l'obligation nouvelle de rédaction d'une charte pour les parcs nationaux et la révision des chartes des parcs naturels régionaux appellent à l'élaboration d'un véritable projet stratégique de territoire au service de la gestion durable du patrimoine naturel et culturel de ces espaces. Cela nécessite à l'évidence de se projeter à moyen et long terme. Les gestionnaires d'espaces protégés sont donc amenés, de manière plus ou moins explicite et structurée, à cette exploration du possible et du souhaitable. La prospective offre un ensemble de

concepts, de méthode et d'outils pour accompagner, formaliser et exploiter ces projections. En outre, la prospective peut apporter des outils originaux et de nouvelles méthodes d'animation territoriale pour mener une démarche de co-construction, faire participer le public, ou impliquer l'expertise scientifique et les savoirs profanes. Mais cela nécessite que les gestionnaires d'espaces protégés se saisissent d'un outil dont ils ont parfois du mal à cerner la nature et le potentiel. ■

JULIEN VERT

CHARGÉ DE MISSION PROSPECTIVE ET CONCERTATION,
MEEDDAT

>>> Mél : julien.vert@developpement-durable.gouv.fr



Prospective et territoire Un outil d'aide à penser

La prospective n'est pas qu'un simple exercice d'anticipation. C'est une façon d'analyser la réalité que l'on entend faire évoluer. C'est une méthode et une attitude. C'est également une manière d'infléchir l'avenir.

La prospective repose sur l'affirmation d'un principe, selon lequel l'avenir n'est pas écrit, il est à construire, à bâtir, c'est une œuvre collective. « Que dois-je faire, ici et maintenant, en balayant les champs du futur? »

Ainsi, la prospective consiste à penser le temps long pour agir avec plus d'efficacité sur les *mécanismes de prise de décision du court/moyen terme*. Il existe, en effet, une relation dialectique entre les horizons lointains de la recherche d'une vision partagée, et les horizons proches des processus de décision. Le lointain sert le proche et lui donne une perspective, un sens.

La prospective est une méthode, c'est aussi une attitude. Elle vise à construire un futur souhaité et prenant en compte les contraintes du temps présent ainsi que les tendances identifiées par ce qu'il est convenu d'appeler la prospective exploratoire, tendancielle et contrastée.

Il ne s'agit cependant pas d'un simple exercice d'anticipation. Il faut en effet ancrer la prospective dans la connaissance approfondie de la situation actuelle (produit d'une histoire complexe et spécifique) afin d'éclairer les enjeux. Stratégie et prospective sont deux thématiques étroitement liées: même si des spécificités les différencient fortement et si la prospective ne se limite pas à la préparation de la réflexion stratégique.

À cet égard, la prospective est un outil d'aide à la décision. Michel Godet (cf. En savoir plus) parle d'ailleurs de prospective « stratégique ». Il veut signifier qu'elle nécessite de réfléchir, de se mettre en distance. C'est d'abord un outil « d'aide à penser autrement ». Celui-ci vise en effet à:

1. Analyser de façon approfondie la réalité que l'on entend faire évoluer. Pour ce faire, on observe les tendances à l'œuvre et les contraintes extérieures, qui pèsent lourd sur le territoire. On procède à l'examen des dynamiques internes du territoire en considérant qu'elles sont le fruit d'une combinaison de systèmes, de

© SC - PNR Landes de Gascogne



La prospective se situe au-delà de la prévision. Elle s'intéresse au plausible autant qu'au probable, aux trajectoires autant qu'aux équilibres.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE LANCE UNE ÉTUDE PROSPECTIVE POUR L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN FORÊT.

EN EFFET, LA FRÉQUENTATION DES ESPACES DE LOISIRS, COMME L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS HUMAINES, PEUT IMPACTER LES PAYSAGES DE FAÇON NÉGATIVE. IL EST DONC IMPORTANT DE FAIRE DES CHOIX MAÎTRISÉS AFIN DE RÉGULER LES FLUX. LA MISE EN ŒUVRE DE CES CHOIX REVIENT AU CONSEIL GÉNÉRAL QUI A LA COMPÉTENCE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES. SUR LA PHOTO, LES JOURNÉES DU PATRIMOINE PARC À VÉLO ORGANISÉES EN 2007.

logiques, d'organisations, de processus. On analyse également les signaux faibles et les phénomènes en émergence (les faits porteurs d'avenir). Il convient d'être à l'écoute de la réalité, de la rendre perceptible, visible, vivante.

2. Anticiper les changements; c'est-à-dire, aussi, ne pas s'appuyer sur les systèmes culturels d'hier pour construire des politiques publiques pour demain.

Faute d'anticiper, des « opportunités » pourraient bien disparaître; tandis que, saisies à temps, elles peuvent s'imposer pour tous comme des évidences.

3. Réagir aux changements avant qu'ils n'imposent leur logique et leurs mécanismes de contrainte.

Nous savons, en effet, que face à l'événement il est trop tard pour infléchir la réalité.

4. Devancer les changements en étant « proactif » et anticiper la construction des conditions pour maîtriser les changements.

5. Élaborer collective-

ment les discours du futur. À moins de ne pas se donner le moyen de comprendre les logiques du changement (déjà présentes, devant nous, en nous), le futur n'est pas une fatalité. Le futur est, avant tout, un construit sociétal. Il peut prendre la forme des représentations partagées des futurs souhaitables: en ce sens, c'est un acte politique au sens de la polis, de la Cité. C'est une œuvre collective, que la notion de projet de territoire donne clairement à entendre.

6. Faire passer les représentations du futur par le filtre de la représentation d'un futur souhaitable parmi une variété de futurs possibles.

7. Transformer la vision d'un futur souhaitable en processus collectifs de nature à engager la réalité dans une voie différente que celle qui existe initialement. En fait, faire en sorte que le futur effectif se rapproche du futur désiré ou souhaité. C'est ce que l'on entend par l'action, à cela près qu'il faut distinguer l'action publique de l'action collective, la seconde enveloppant la première sans se réduire à elle seule.

La prospective territoriale est la forme localisée de la prospective générale. Il n'y a pas de forme spécifique de prospective territoriale au sens conceptuel du terme. Mais la territorialité est un domaine particulier d'application de la prospective qui fait émerger des enjeux

particuliers. Il en résulte une tonalité particulière, notamment par rapport à la prospective d'entreprise. Ainsi, les territoires comme expression localisée de phénomènes de société sont caractérisés par des séquences temporelles longues. Les organisations urbaines par exemple connaissent des évolutions pouvant aller sur des périodes d'un siècle et plus.

La gouvernance territoriale est marquée par l'existence d'une multitude d'acteurs dont les enjeux sont souvent très divergents, à tout le moins sans pilotage unique. À l'image de couches géologiques, un territoire est le résultat d'un lent processus de transformation historique. À ceci près que les territoires produisent et induisent des logiques organisationnelles, des pratiques, habitudes, comportements, dynamiques d'attractivité ou de rejet qui pèsent lourdement sur la capacité à s'adapter à des évolutions extérieures, tels les processus de la mondialisation. Mode localisé d'une formation sociale, les territoires sont de ce fait, en situation de réagir plus ou moins à des pressions du contexte. *A contrario*, ces pressions peuvent devenir des facteurs de création, d'innovation, de construction. La prospective territoriale prend là toute sa signification. Les questionnements qu'elle suscite, les interrogations qu'elle met en avant, permettent de recréer des scènes publiques, des lieux de débats, de citoyenneté.

En se démarquant des affaires du court terme et de la vie de tous les jours, l'appropriation de la prospective par des collectifs institutionnels proches du terrain (communautés d'agglomération, pays, collectifs de citoyens...) permet de reposer les questions de fond noyées dans le bruissement du quotidien.

«Lever la tête du guidon», l'expression revient souvent... Le détour par le long terme permet de poser autrement les pratiques de gouvernance habituelles. La prospective réinterroge les termes du débat public et autorise de ce fait à insuffler des orientations nouvelles. Le développement durable en est l'exemple type où les acteurs pratiquent bien souvent la prospective sans même le savoir, tel M. Jourdain de la prose. La différence étant que faire explicitement de la prospective permet d'aller plus loin, de systématiser la pensée, de montrer les dysfonctions qui résultent de pratiques non durables, de mesurer l'écart entre ce qu'il conviendrait de faire et ce que l'on fait.

User de méthodologie. En intégrant de façon consciente l'activité de prospective, il est possible de s'appuyer sur le très riche corpus méthodologique de ce domaine et de produire plus aisément de la décision stratégique. Sans déboucher «mécaniquement» sur une activité stratégique, on accroît alors la capacité collective à prendre la bonne dimension des enjeux, à se poser les bonnes questions, à faire l'investigation systématique des possibles, avant de déboucher sur les souhaitables. Il sera loisible ensuite de confronter les

En pratique Comment je fais ?

Vous souhaitez vous lancer dans une démarche prospective ? Vous cherchez des appuis ? La mission prospective du ministère en charge de l'écologie peut vous apporter un appui méthodologique, des ressources, une assistance au maître d'ouvrage, des conseils...

Contact : Julien Vert, chargé de mission prospective - Commissariat général au développement durable - Meeddat - 20, av. de Ségur - 75302 Paris 07 SP

Tél : 01 42 19 22 76 - Fax : 01 42 19 17 71 - Mél : julien.vert@developpement-durable.gouv.fr



© Jean Toche, 2007

ILLUSTRATION DU SCÉNARIO «UNE NATURE TRÈS SAUVAGE» EN MERCANTOUR COMME PRINCIPAL ARGUMENT TOURISTIQUE. CERTAINS SECTEURS SONT EN ACCÈS RÉSERVÉ À DES GROUPES ACCOMPAGNÉS (ICI, LE BOIS D'ESTENC).

«Utilisez cet outil pour vous projeter dans l'avenir et faire des choix.»

Bulletin du Parc national du Mercantour

possibles et, enfin, de poser les questions de faisabilité et de stratégie, au sens pratique et opérationnel du terme.

Rappelons aussi que l'activité de prospective, peut et doit faire l'objet d'une évaluation régulière pour «corriger le tir». La prospective et l'évaluation sont à cet égard les deux volets d'une même pièce, celle d'une gouvernance moderne des territoires.

La prospective territoriale renvoie au fond à la démarche de projet et d'intelligence collective. Elle exprime la capacité des acteurs et de la société locale à prendre son destin en main. De ce point de vue, la prospective est un instrument majeur de la gouvernance dans un monde complexe : comme le disait Gaston Berger, l'un de ses fondateurs, plus on roule vite et plus la portée des phares doit être longue. La prospective ? Un outil incontournable de la gouvernance collective par temps de mer agitée... ■

GUY LOINGER - DÉLÉGUÉ DU GEISTEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE PROSPECTIVE RÉGIONALE

>>> Mél : geistel@wanadoo.fr

En savoir plus

Prospective et planification territoriales. État des lieux et propositions, Guy Loinger, Datar, 2005.

Manuel de prospective stratégique, Michel Godet, Dunod, 2007.



© Pascale Parisi

La prospective attitude

Se faire accompagner par un professionnel

Animer la démarche prospective en interne, ou se faire accompagner par un professionnel? Quoi qu'il en soit, une chose s'impose : on ne s'improvise pas prospectiviste. L'exercice suppose la maîtrise de savoirs et de savoir-faire. Le choix du pilote d'une telle démarche est un gage de réussite.



© MT - Phovoir

La prospective? Oui. Reste à savoir comment... Qui anime la démarche? Avec quelle légitimité? Plusieurs raisons plaident pour confier l'animation d'une telle démarche à un spécialiste. Il peut s'agir d'un bureau d'études extérieur, d'un prospectiviste œuvrant au sein de l'entité publique, d'un organisme de recherche partenaire de la démarche, mais toujours, la méthodologie à mettre en œuvre suppose de s'appuyer sur un champ de compétences précis doublé d'un professionnalisme rigoureux.

Dans une démarche prospective, un bureau d'études s'avère être un partenaire efficace.

Ouvrir la discussion. Pour Julien Vert, chargé de mission prospective et concertation au ministère en charge de l'environnement, une telle

démarche suppose tout d'abord d'être en capacité d'ouvrir la discussion. « La prospective mobilise un ensemble de cadres de référence, de méthodes et d'outils qui, sans être extrêmement complexes, présentent tout de même une certaine spécificité. La maîtrise de ce bagage est indispensable pour conduire des démarches rigoureuses et intéressantes. L'enjeu est de réussir à ouvrir suffisamment la discussion sur un large panel de futurs possibles tout en s'assurant que ces visions de l'avenir sont cohérentes et instructives. » Xavier Poux, prospectiviste au cabinet Asca, confirme : « Certes, il existe des ouvrages méthodologiques sur la prospective. Ils montrent comment organiser les variables d'un système et comment les classer à partir de grilles d'analyse. Mais le savoir-faire réclamé pour conduire une démarche de ce type inclut une part d'expertise et d'expérience. Or, les

experts qui interviennent dans les espaces naturels connaissent - sans doute mieux que nous - les variables qui agissent directement sur le

système régissant leur territoire. Cependant, ils sont souvent désarmés quand il s'agit d'extrapoler et de changer d'échelle.

C'est ainsi que l'on observe des raccourcis dans l'analyse. Ils conduisent à faire un lien direct entre ce qui se passe sur un site et le niveau mondial. Pour ne donner qu'un exemple, il n'est pas rare que l'on établisse un lien entre le type d'agriculture mené sur le territoire et la question de la faim dans le monde. Or, la liaison n'est pas si directe; l'échelon mondial n'a pas directement de conséquences locales; il y a beaucoup d'échelons intermédiaires.

En fait, la difficulté est de choisir la bonne échelle d'analyse, celle en rapport avec l'objet géré. Or, les prospectivistes ont reçu une formation *ad hoc*. Dans le même ordre d'idée, l'expertise de ces professionnels leur permet d'identifier les dynamiques de temps. C'est-à-dire de raisonner au futur en tenant compte des évolutions économiques et culturelles. Retenons que si la prospective est une école de rigueur, elle réclame également des savoirs et savoir-faire spécifiques qu'il ne faut pas sous-estimer. »

Maîtriser la synthèse. Pour le chargé de mission au ministère, le prospectiviste joue éga-

LA VALLÉE DE LA HAUTE SOMME, PRÈS DE FRISE. DANS LA DÉMARCHE PROSPECTIVE FRENE 2030 (CF. PAGE 19 ET SUIVANTES), CETTE PARTIE DE LA VALLÉE A DÉVELOPPÉ, SELON LES SCÉNARIOS, DES VISAGES DIFFÉRENTS : ZONE DE PÊCHE TOURISTIQUE, PARC NATUREL RÉGIONAL, IMPLANTATION DE PRESTATAIRES DE LOISIRS SPORTIFS DE NATURE. LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME PRÉVOIT, À TERME, D'Y ÉTENDRE SON ACTION EN MATIÈRE DE GESTION ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS, EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNES ET LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE.

lement un rôle majeur d'intégration. «Une démarche de prospective sera d'autant plus enrichissante qu'elle parvient à intégrer une large gamme d'acteurs et de savoirs. L'animateur de la démarche doit être capable, en particulier, de mobiliser des connaissances scientifiques pluridisciplinaires et des savoirs profanes.»

«Mais aussi, renchérit le consultant Asca, nous usons de notre capacité de synthèse pour faire le lien entre ce qui a été dit et ce qui a été entendu. Nous travaillons sur l'image formalisée des scénarios d'avenir. La méthode utilisée est en lien direct avec la gestion des processus de groupe. Nous sommes des intégrateurs mais également des catalyseurs de création puisque la synthèse va au-delà de la somme des propositions individuelles. Pour oser une métaphore, il en est ici comme dans le domaine de la musique : les règles nous aident à être créatifs.»

Gérer les conflits. Les démarches de prospective sont naturellement conduites sur des sujets ou des territoires à forts enjeux. Le plus souvent, elles font face à des situations d'intérêts divergents, voire de conflits. L'un des objectifs de la prospective vise à prendre du recul par rapport aux oppositions immédiates afin qu'un dialogue sur les futurs possibles puisse s'établir. L'animation de la démarche par un intervenant extérieur est à même de faciliter ce processus. «Le prospectiviste apporte une neutralité méthodologique. Il porte le cadre. Un cadre garant notamment de l'égalité des participants. En tant que médiateur, et pour aller au-delà des enjeux de pouvoir, nous aidons à l'analyse des variables afin de tester les conditions de la mise en œuvre des scénarios d'avenir proposés.»

Garant de l'équilibre. «Une bonne prospective porte trois composantes : l'esprit d'aventure, l'esprit de rigueur, l'esprit de démocratie.» Citant Vincent Piveteau¹, il explique qu'il faut toujours gérer l'équilibre entre ces trois piliers. «C'est notre rôle, dit-il. La méthode et la démocratie, nous en avons parlé, elles sont essentielles. L'aventure, c'est le fait de favoriser les expressions taboues ailleurs. Du reste, il y a une forte interaction entre le fait de favoriser l'expression des personnes et celui de leur demander une argumentation construite.

En effet, très souvent, on fait de la prospective pour construire des visions partagées sur l'avenir d'un territoire. Il faut donc organiser l'expression de différentes images. Il faut s'autoriser à

penser des choses que, souvent, pour des raisons politiques ou culturelles, on a beaucoup de mal à exprimer.

Les méthodes. Il existe deux grandes écoles de prospective. La première, dans la lignée des travaux de Michel Godet, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, consacre une approche basée sur des modèles et une méthode requérant une forte technicité et une formalisation très encadrée.

La seconde repose sur les travaux de Laurent Mermet, professeur à l'École des hautes-études en sciences sociales. Elle inscrit le rôle d'un prospectiviste dans l'interface environnement et sciences sociales. En effet, en étant trop technique, on risque de n'intéresser qu'une certaine catégorie de population, familière des matrices et des grilles d'analyse.

Pour ma part, je mobilise des supports plus visuels, des dessins, des photos qui permettent à tout un chacun de se saisir du sujet traité.»

Choisir un pilote. Mais alors, comment choisir celui à qui l'on confiera la responsabilité d'animer une démarche prospective ? Sur quels critères le choisir, l'évaluer ? Pour Julien Vert, «il est d'abord indispensable, tant l'exercice est difficile, de privilégier un animateur disposant d'une solide expérience d'accompagnement de démarches prospectives dans une large gamme de contextes. On regardera par ailleurs que l'homme (ou la femme) *ad hoc* maîtrise le vocabulaire et les concepts de la prospective. On vérifiera sa capacité à mobiliser les outils nécessaires à une telle démarche de concertation, et leur adéquation avec les objectifs et le contexte». Xavier Poux insiste seulement sur la culture générale nécessaire au prospectiviste. «Un tel métier oblige aussi à connaître, ou du moins avoir une idée, des études à long terme sur le changement climatique, sur la démographie...» ■

MOUNE POLI

>>> Més : xavier.poux@asca-net.com
julien.vert@developpement-durable.gouv.fr

1. Vincent Piveteau, *Prospective et territoire ; apports d'une réflexion sur le jeu*, Cemagref, 1995.

La prospective plurielle

La prospective explore un espace dans lequel les incertitudes sont irréductibles, mais elle ne doit pas pour autant tomber dans l'élucubration.

Il s'agit donc d'élaborer méthodiquement, puis de mettre en discussion de manière structurée, un ensemble de conjectures sur un système donné.

Au-delà de ce socle commun, on observe une grande diversité des démarches de prospective qui s'explique par quatre grandes lignes de différenciation :

Prospective « chaude » contre prospective « froide ». La distinction repose ici sur l'objectif de la démarche.

Celle-ci peut, principalement, viser la mobilisation d'un territoire ou d'un réseau d'acteurs. La prospective devient alors outil de concertation. Différemment, son but peut ambitionner la connaissance fine des dynamiques d'évolution future du système. La prospective mobilisera alors fortement l'expertise scientifique.

Articulation avec la décision stratégique. Une démarche prospective peut en effet avoir un lien très étroit avec la décision et la planification stratégique qu'elle vise à éclairer ou, au contraire, être largement en amont ou détachée de tout enjeu stratégique.

Degré d'ouverture de la démarche. D'une prospective en chambre impliquant un groupe restreint de décideurs et d'experts jusqu'à une démarche largement ouverte à la participation du public, plusieurs types d'approches sont possibles.

Démarche exploratoire ou normative. On peut en effet choisir de construire différentes trajectoires futures d'un système à partir de son évolution passée et de son état présent (démarche exploratoire, dite de *forecasting*) ou à l'inverse partir d'images différenciées du système dans l'avenir et reconstruire le cheminement qui y conduit (démarche normative, dite de *backcasting*).

Positionner correctement le curseur sur ces quatre grands axes permet d'élaborer des démarches de prospective qui répondent au mieux aux objectifs, aux enjeux et au contexte du terrain. La prospective apparaît ainsi comme un outil particulièrement souple et pertinent pour les gestionnaires d'espaces protégés. ■

EMMANUELE LEBLANC - CHARGÉE DE MISSION RECHERCHE ET PROSPECTIVE FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

JULIEN VERT - CHARGÉ DE MISSION PROSPECTIVE ET CONCERTATION, MEEDDAT

>>> Més :
eleblanc@parcs-naturels-regionaux.fr
julien.vert@developpement-durable.gouv.fr



Le diagnostic territorial, première étape vers

Le Pays gapençais projette l'avenir à travers un diagnostic territorial

Un diagnostic territorial permet de construire, ensemble, les représentations spatiales du territoire pour élaborer un projet qui dépasse les intérêts individuels et concrétise des choix collectivement assumés. Un tel exercice peut préparer une

démarche de prospective territoriale. Mode d'emploi appliqué au Pays gapençais.

Pays gapençais, 2007. L'actualité territoriale, c'est le projet Diamont, conduit par le Cemagref dans le cadre d'un programme Interreg III espace alpin. Et si les langues vont bon train, c'est qu'il s'agit d'inventer l'avenir. L'exercice de diagnostic territorial est destiné à dégager avec les acteurs du Pays les conditions qu'il convient de respecter afin de répondre aux enjeux de durabilité de leur territoire. Et, bien sûr, de définir les exigences qui en découlent. Bref, de construire le futur à partir d'une vision de l'espace.

Ce diagnostic territorial s'est imposé comme une nécessité; en effet, la charte du Pays gapençais, établie en 2005, insiste sur le fait d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire. Elle souligne, aussi, le besoin de mener une réflexion transversale et concertée sur l'aménagement de l'espace de l'ensemble du Pays gapençais. Ceci afin de mieux valoriser ce patrimoine et de donner une traduction concrète à ses objectifs environnementaux.

Par ailleurs, la préparation en cours d'un schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'aire gapençaise nécessite d'aborder la dimension spatiale des enjeux du développement socio-économique et environnemental. Il s'agit de définir les équilibres à respecter entre le développement urbain, l'exercice des activités agricoles, les autres fonctions économiques des espaces et la préservation de la qualité des sites et des paysages. Tout ceci en consignait les choix dans des documents graphiques, tout en recueillant l'adhésion des élus au schéma proposé.

La déclinaison des orientations en actions soulève alors la question des coopérations: devant certains enjeux, les communes ou les intercommunalités locales ne peuvent répondre sans travailler avec la ville-centre, à savoir Gap.

La démarche proposée par Diamont.

La pratique du diagnostic conduit à dépasser l'objectif premier de «porter à connaissance» pour dégager les principales questions que pose le développement d'un territoire. Usant d'indicateurs de durabilité (voir encart), Diamont visait à fournir aux décideurs locaux des méthodes leur permettant de mieux raisonner des actions à mener pour faire face aux enjeux.

Partant d'une perception de problèmes socioécono-

UN ATELIER DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DU PAYS GAPENÇAIS.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL S'APPRÉHENDÉ À TRAVERS UNE VISION DE L'UTILISATION DE L'ESPACE.



Le diagnostic de territoire a pour double fonction de formuler un jugement et d'accompagner le changement.

miques, le travail a porté sur les oppositions, concurrences, complémentarités entre la ville-centre et la périphérie, sur la connectivité et accessibilité au centre... Les acteurs des territoires se sont questionnés sur la possible maîtrise des pressions sur l'espace à l'aide des outils d'aménagement mis en œuvre par les communes.

Deux ateliers de travail ont réuni des acteurs du Pays gapençais, en juillet et en novembre 2007. Il s'agissait de développer des échanges à partir d'éléments de diagnostic préparés par le Cemagref. La conduite des

la prospective ?



© Fr. Latreille - wikipedia

LES QUESTIONS LIÉES À LA BIODIVERSITÉ N'ONT PAS ÉTÉ LES PLUS MISES EN AVANT. CEPENDANT LES INTERROGATIONS CONCERNANT LA VALORISATION DES POTENTIALITÉS FORESTIÈRES OU LA CONSOMMATION DE FONCIER ONT ÉTÉ AU CŒUR DES DÉBATS.

Les indicateurs

échanges s'est inspirée de la méthode dite « world café », qui vise à faciliter les discussions au sein de groupes d'acteurs plus ou moins nombreux afin de partager des connaissances ou dégager des pistes d'actions. Elle consiste à alterner des temps de discussion en petits groupes successifs sur des sujets définis et des temps de restitution et d'appropriation des résultats des discussions par l'ensemble des participants. Elle leur permet d'exprimer très librement leurs points de vue, en dehors de tout échange à caractère officiel. Elle peut ainsi faire apparaître des divergences d'opinions, révélatrices de la complexité des problèmes et de la difficulté à leur trouver des interprétations ou des solutions acceptables par tous. Lors des ateliers, cette méthode s'est avérée efficace pour confronter les analyses faites par le Cemagref au vécu et aux aspirations des acteurs locaux et pour débattre des enjeux de durabilité.

Une vingtaine de volontaires ont participé à chacun des ateliers. Sollicités par le comité de suivi du Pays gapençais, il s'agissait d'élus locaux, de responsables de services municipaux ou d'intercommunalités, de représentants de services de l'État, des milieux professionnels (chambres d'agriculture, comité d'expansion), d'associations, d'offices du tourisme, ainsi que de gestionnaires d'espaces naturels (Parc national des Écrins, zones Natura 2000). Cet échantillon relativement diversifié rassemblait ainsi des acteurs qui n'avaient pas nécessairement l'habitude de discuter ensemble, en particulier des représentants de la ville de Gap et ceux des intercommunalités. Le premier atelier a été consacré essentiellement à l'analyse des tensions qui se font jour au sein du Pays gapençais, le second aux façons d'y faire face.

Des conclusions. La première étape a permis par exemple de mettre en évidence les effets induits par la polarisation des emplois sur Gap. De même, elle a éclairé la prise en compte insuffisante des complémentarités fonctionnelles entre la ville-centre, sa périphérie et les espaces ruraux plus éloignés.

Mais elle a également fait ressortir que le Pays gapençais bénéficie de deux atouts liés : sa forte attractivité démographique, et la présence de deux richesses à valoriser, l'espace et le cadre de vie. En effet, l'attractivité de ce territoire tient à ses paysages ainsi qu'à son ambiance rurale, qui offrent un cadre de vie prisé et des espaces de récréation à la population tant résidente que saisonnière. On a pu en conclure que le développement du Pays gapençais est lié à sa capacité à pérenniser et à maîtriser l'accueil de la population et les acti-

La plupart d'entre eux sont des indicateurs socio-économiques établis à partir de données statistiques comme les taux d'évolution de la population ou les pourcentages de personnes âgées vivant seules. Certains proviennent d'autres sources : il s'agit par exemple d'indicateurs environnementaux situant la diversité des occupations de l'espace ou la fragmentation des milieux semi-naturels, établis à partir de la base de données *Corine Landcover* ou d'indicateurs d'accessibilité des communes, obtenus par des traitements de données géographiques. Malgré leurs limites (tout n'est pas observé, l'information est souvent ancienne, il est difficile de rendre compte précisément d'un territoire donné à l'aide de données standards), ils ont permis de bâtir un questionnaire d'ensemble et de vérifier que les différences de situation qu'ils retracent rejoignent les perceptions intuitives des acteurs locaux. Les indicateurs ont permis d'attirer l'attention sur diverses questions, telles que l'attractivité résidentielle et l'offre de services à la population, la précarité et le manque de qualification des emplois ou les effets de l'expansion urbaine sur l'espace. Les cartes ont montré que la croissance démographique touche désormais des communes rurales de la seconde couronne autour de Gap, ce qui laisse entendre qu'elles disposent de foncier urbanisable. Mais ces communes ne disposent pas elles-mêmes des services de base à la hauteur de la croissance de leur population ; de ce fait, les indicateurs débouchent sur la mise en évidence d'enjeux en termes d'accessibilité des services dans les zones en expansion démographique, notamment afin de limiter le développement déjà préoccupant des déplacements liés aux besoins de mobilité (travail, école, commerces).

vités économiques tout en ménageant l'espace et les paysages ; pour le bénéfice réciproque de Gap et du reste du territoire.

L'étape suivante a permis de poser des jalons en vue de développer des collaborations sectorielles territorialisées, des mutualisations de moyens ou des mises en réseau. Il a ainsi été évoqué la création d'une agence de réservation touristique travaillant avec le comité départemental du tourisme. Cette initiative devrait permettre de porter la promotion des différents opérateurs du tourisme, afin que l'ensemble du Pays gapençais puisse en bénéficier.

Les enjeux environnementaux. Certes le diagnostic s'est concentré avant tout sur le développement socio-économique du Pays gapençais. Cependant la réalisation de ce travail n'a pas manqué de toucher les enjeux environnementaux. Comment, en effet, établir un schéma de cohérence territoriale et dégager une vision partagée du développement, sans se fonder sur sa durabilité ?

Effectivement, les questions liées à la préservation de la biodiversité ou au développement de pratiques sportives de plein air n'ont pas été les plus mises en avant. Cependant les interrogations concernant la valorisation des potentialités forestières ou la consommation de foncier pour la résidence ou les activités économiques ont été au cœur des débats.

Pour exemple, on citera comment le rachat de parcelles à préserver dans les zones NAF (non aménagées et susceptible de l'être) a été évoqué. Ceci afin de les soustraire à une consommation d'espace. Le financement envisagé étant celui de la commune de Gap, avec l'aide de l'établissement public foncier régional.

Dès lors, un diagnostic de ce type peut préparer une démarche de prospective territoriale. En effet, il permet de dégager des visions partagées par divers acteurs du territoire susceptibles de déboucher sur un projet d'avenir construit en commun. ■

VINCENT BRIQUEL

CEMAGREF - UNITÉ DE RECHERCHE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES MONTAGNARDS

>>> Mèl : vincent.briquel@cemagref.fr

En savoir plus

« Éléments de démarche pour les diagnostics de territoire », V. Briquel, J.-J. Collicard, M.-P. Arlot, *Ingénieries-EAT* n° 52, décembre 2007, p. 61-64.



PNR LOIRE-ANJOU-TOURAIN : LE SCHÉMA ÉNERGÉTIQUE PRÔNE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE.

Beaucoup d'énergie. Pour rien ?

Le Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine a failli enterrer ses choix

Pour ou contre l'éolien ? Le Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine souhaitait simplement prendre en compte la question de l'énergie¹. Mais, parce qu'il était l'initiateur de ce débat, il s'est trouvé, presque malgré lui, plongé dans la prospective. En effet, pour sortir de la controverse houleuse et stérile sur l'énergie éolienne, l'idée est née d'avoir une vision globale des enjeux énergétiques du territoire à l'horizon 2050 (à cette date, la France s'est engagée à ce que ses émissions de carbone soient divisées par quatre). L'étude prospective passait par une phase d'élaboration de trois scénarios d'avenir.

Or, là, tout se complique. Enthousiastes pour cette démarche, les élus du parc choisissent le scénario le plus ambitieux. Plutôt que le « laisser faire », qui mettait la société en péril, ou encore le scénario « l'énergie, facteur de développement économique », qui portait la dimension sociale mais s'intéressait trop peu au pilier environnemental du développement durable, les élus retiennent le scénario « facteur 4 ». À la grande surprise d'ailleurs du bureau d'étude.

Flamme sans lendemain ? Il est vrai que, confronté aux actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, l'enthousiasme de cette décision s'est rapidement effrité. En effet, sans changement du niveau de vie des habitants, cette hypothèse réclamait tout de même de profondes mutations de la société. Pour exemple cette mesure levier : moins d'un véhicule par foyer. En milieu rural, une telle orientation demande un courage politique fort. Plus globalement, la mise en pratique du projet générerait des propos difficiles à entendre par les élus locaux.

C'est ainsi que, sans renier les choix éthiques, la démarche prospective s'est mise à évoluer dans un autre climat, plus circonspect. Emploi, pouvoir d'achat, liberté, la majorité des élus s'est retranchée derrière un principe de réalité. Et, alors que les choses avaient démarré dans une ambiance d'inventivité, elles s'inscrivaient tout d'un coup dans un temps long, très long : « Tout ça, c'est pour 2050 » ; « On laisse le parc à ses utopies et chacun gère au mieux les problèmes du quotidien ».

Heureusement, tous n'avaient pas baissé les bras. Face à l'ampleur de la tâche, qui à ce stade ne s'intitu-

On ne mobilise pas des dizaines de personnes sur un exercice de prospective juste pour se faire plaisir. Si la démarche ne se traduit pas politiquement, elle n'est qu'un jeu d'experts, sans grand intérêt.

Le « Grenelle de l'environnement » a permis de conforter nos choix et de leur donner vie.

>>> Mél : f.busnot-richard@parc-loire-anjou-touraine.fr

1. Une trentaine de parcs ont mené de tels diagnostics ou schémas sur l'énergie et le changement climatique. Par les débats qu'il suscite, sur ses évolutions possibles, ce thème favorise, pour le traiter, le recours aux démarches prospectives.

En savoir plus : Philippe Moutet >>> pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

lait pas « prospective » mais juste « schéma énergétique de territoire », tout avait été fait, dès le début, pour informer et solliciter les acteurs locaux ; partie prenante par ailleurs de la mise en œuvre des actions. Présentée au grand public, l'étude a été défendue par les élus les plus motivés. C'était en février 2007. Le scepticisme régnait dans l'assemblée.

Ceux qui y croyaient vraiment savaient qu'il faudrait encore se battre pour défendre le projet.

À ce stade, une première conclusion s'impose. Elle touche au risque, avec la prospective, d'aboutir à des scénarios qui vont au-delà de ce que l'on imaginait, voire pis encore... à l'encontre du sens souhaité.

Et pourtant ! On ne mobilise pas, pendant plus d'un an, des dizaines de personnes sur une telle démarche, juste pour se faire plaisir. Si l'exercice ne se traduit pas politiquement, il n'est qu'un jeu d'experts, sans grand intérêt.

Heureusement, un élément déclencheur allait venir de l'extérieur. Le « Grenelle de l'environnement » allait permettre, de juin à décembre 2007, de faire changer les mentalités.

Si le « Grenelle de l'environnement » arrivait aux mêmes conclusions que les nôtres, chacun pouvait tirer une fierté d'avoir eu une longueur d'avance sur le sujet. La situation se renversait : le schéma énergétique n'était plus en ballottage, bien au contraire.

Cependant, une chose est sûre, sans le « Grenelle de l'environnement », le travail de prospective aurait probablement eu des difficultés à sortir de l'exercice de style. Pourtant, ce n'était pas une réflexion à huis clos entre scientifiques. Élus, associations et professionnels ont collaboré au projet.

Faire de la prospective, c'est regarder en face nos potentielles erreurs, c'est risquer de contrarier des habitudes, des projets, de générer des craintes. Sans courage politique, inutile de se lancer. Mais, surtout, retenons que la prospective n'est possible que par l'adhésion du plus grand nombre qui donne le crédit à toute démarche. L'idéal, c'est de jouer le jeu de la démocratie participative. ■

FLORENCE BUSNOT-RICHARD

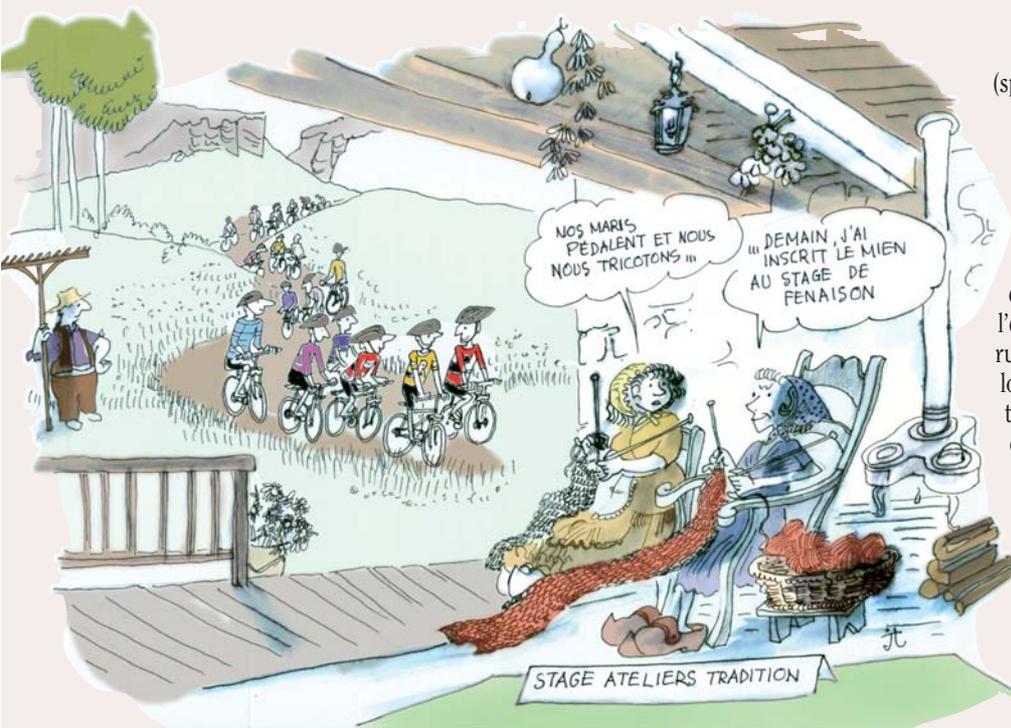
CHARGÉE DE MISSION INGÉNIERIE DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES
PARC NATUREL RÉGIONAL DE LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Revisiter « la fréquentation des espaces naturels » en se projetant à vingt ans avec les personnes qui construisent aujourd'hui les conditions de l'ouverture de ces espaces, c'est le pari lancé par la démarche Frenes 2030¹. Ce pari est celui d'une prospective dite chaude, centrée sur un processus d'animation collective. Un exercice qui s'est construit sur une démarche créative, imaginative et valorisant l'expertise empirique des acteurs en situation. À l'inverse d'une approche par le pôle froid faite de dires d'experts ou de scientifiques et basée sur la construction de modèles.

La prospective en actions

Fréquentation horizon 2030

Les acteurs de trois territoires veulent infléchir l'avenir. Méthode pour une recherche-action.



© Jean Toche, 2007

Trois territoires pour une expérience : Frenes 2030¹. La prospective « chaude » en action ! Le Parc naturel régional des landes de Gascogne, la vallée de la Somme et le Parc national du Mercantour, se sont ainsi livrés, depuis mai 2006, à un exercice sur la fréquentation des espaces naturels. Le processus consistait à se projeter en 2030 pour imaginer les futures pratiques de loisirs, les paysages, le cadre de vie, les conflits d'usage, le prix du transport, le pouvoir d'achat, etc. Sur chaque territoire, le travail a été piloté par des groupes d'acteurs locaux désireux d'animer une nouvelle réflexion collective sur cette question². La méthode retenue avait pour but d'engager des rencontres entre différentes cultures d'actions³, en amont de la gestion des conflits d'usage ou des projets d'aménagement. La qualité d'écoute visait à l'expression des peurs, des idéaux. Il s'agissait également de montrer la nature pluridimensionnelle de la problématique « fréquentation ». Enfin et surtout, il fallait susciter une réflexion collective pour partager les visions d'avenir sans nier les divergences d'intérêt. Pour cela, des groupes locaux de différentes cultures

(sport, écologie, tourisme, agriculture, politique...) ont été initiés à la prospective. Chaque participant a croisé ses réseaux avec ceux des autres pour définir une liste de personnes (entre 15 et 20 par territoire); puis a mené des entretiens avec celles qu'il connaissait le moins. Un intervenant extérieur accompagnait cette démarche. L'occasion était offerte d'échanger sur les visions d'avenir : l'évolution du climat, les relations sociales en monde rural, les déplacements ville-campagne, l'accès aux loisirs... Le thème de la fréquentation se prête particulièrement bien à l'exploration globale du devenir des territoires.

Ces réflexions se sont poursuivies lors des présentations des scénarios aux acteurs. La liberté des échanges a été d'autant plus appréciée du fait de l'hétérogénéité du public : élus, commerçants, agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, professionnels de loisirs, membres d'association, citoyen, personnels des parcs régionaux ou nationaux et des collectivités locales...

La méthode se voulait facile à mettre en œuvre, souple et économe, efficace. Elle a connu aussi quelques contraintes et limites.

La charge de travail demandée aux membres des équipes locales a été vécue comme importante. Pour autant, se limiter à une petite vingtaine d'entretiens a été difficile. Un accompagnement extérieur (au minimum) s'est révélé nécessaire pour apporter une base de technique prospective et guider les équipes.

Par ailleurs, l'utilisation des résultats dans d'autres démarches participatives (charte, animation de commission, Sage, projet de territoire) ne se réalise pas spontanément. Les équipes doivent anticiper bien en amont pour exploiter au mieux les scénarios et la dynamique collective lancée : se demander dans quelles démarches, à quel titre et de quelle façon ces scénarios vont continuer à alimenter des réflexions ancrées dans l'action.

Pour allier simplicité de l'approche, rigueur et pertinence, l'équilibre reste subtil à trouver. ■

CHARLOTTE MICHEL

INGÉNIEURE CONSEIL, USAGES ET TERRITOIRES

>>> Mél : michelterritoires@free.fr

1. Fréquentation des espaces naturels études scénarios pour 2030.

2. L'équipe chargée de la coordination est constituée de quatre intervenants : Charlotte Michel (Usages et territoires), Célia Barbosa (INDL), Patrick Moquay (Cemagref), Sébastien Treyer (AgroParistech). L'étude a été portée par l'Institut national du développement local, le ministère des Sports et celui en charge de l'environnement.

3. Logiques d'actions portées par les différents acteurs. Elles résultent de leur histoire collective et forgent une culture déterminant et motivant leur façon d'agir.



Ils en témoignent Frenes Frenes

Ils ont essayé les plâtres en se lançant dans la démarche Frenes 2030 (fréquentation des espaces naturels études scénarios pour 2030, voir page précédente). Quelles leçons en tirent-ils ?



PIERRE COMMENVILLE EST DIRECTEUR ADJOINT DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR. IL A SUIVI LA DÉMARCHE FRENES 2030 DE BOUT EN BOUT, DE JUIN 2006 À JANVIER 2008.



© Fabien Rosa - PN Mercantour

AU CŒUR DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR, LE HAMEAU DE BARELS A FAIT L'OBJET D'UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE POUR LE DEVENIR DES CONSTRUCTIONS À L'ABANDON. LA RÉHABILITATION EN RÉSIDENCES SECONDAIRES EST UN SOUHAIT SOUVENT ÉMIS PAR LES PROPRIÉTAIRES.



PASCALE PARSIS EST RESPONSABLE DU SERVICE DES SPORTS AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME (80).

Si c'était à refaire nous recommencerions, parce que cette démarche prospective a eu des incidences positives. Tout d'abord, elle a permis de faire émerger le débat collectif. Les gens s'expriment et prennent en compte les préoccupations des autres. L'exercice donne une attitude d'ouverture. Ce n'est pas rien. Et je ne parle pas de l'impact sur notre travail de technicien. Aujourd'hui, nous connaissons mieux les acteurs du territoire, leurs enjeux respectifs, le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'évolution du département. Nous avons repositionné la problématique des sports de nature sur laquelle nous travaillons dans un contexte plus large. En bref, nous avons acquis une vision globale et dynamique de notre territoire. Pourtant, nous aurions pu tirer davantage de bénéfices. En effet, nous

« Ne parlons pas de prospective »

Pierre Commenville

La prospective est une démarche assez cérébrale. Il faut lui consacrer un temps suffisamment long pour permettre une densité d'échange. Mais surtout, il faut que ce temps soit bien limité : une date, un objectif précis. Et pour cela, un véritable animateur est nécessaire, dépositaire d'une méthodologie et ayant la capacité politique de tirer derrière lui des groupes de réflexion. Je veux dire que cet animateur doit être suffisamment reconnu par le système, il doit être au cœur des procédures en jeu. Sur la thématique de la fréquentation des espaces naturels par exemple, une Cdesi (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) a une meilleure légitimité qu'un parc national. Par ailleurs, la démarche est très formatrice. Nous avons acquis des savoir-faire qui nous ont permis, par exemple, de faire aboutir un projet de médiation territoriale. Il s'agissait du devenir d'un hameau, qui, au cœur du parc, connaît des conflits d'intérêt. Après cette démarche prospective, nous avons su aborder la question pour en sortir avec une vision collective. En effet, nous-mêmes, acteurs du parc, nous nous étions enrichis de questionnements nouveaux et nous avons ouvert les yeux sur la complexité de la réalité. Personnellement, j'ai plus appris sur la sociologie, la politique et l'économie de mon territoire que dans n'importe quelle formation. Nous avons compris également la nécessité d'initier toute réflexion stratégique par des questions de prospective. Nous nous sommes rendu compte à quel point il est important de ne pas se laisser enfermer dans les grandes tendances mais, à l'inverse, d'envisager de créer des ruptures, de sortir des strictes limites de notre territoire pour regarder ce qui, en périphérie, peut nous influencer. C'est ainsi que nous abordons la charte du parc. Nous allons réutiliser ce qui, dans la structure de notre réflexion, nous a permis de relever les grandes variables de l'avenir. « Quelle sera la mobilité ? Quelle sera la population ? Quel sera le secteur économique dominant, les demandes sociales de loisirs ? » Dans les petits groupes de travail, l'animateur aura ces incertitudes pour repères. Elles vont lui permettre d'animer le débat. Nous sommes en train de faire adhérer les tour-operators de notre parc à la charte européenne de tourisme durable et nous préparons une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco. Pour tous ces projets, nous avons vu l'importance de parler du futur. En revanche, nous avons appris aussi à nous méfier du mot « prospective ». Il fait peur. Parlons de scénario par exemple, parlons avec des mots simples. ■

>>> Mél: pierre.commenville@mercantour-parcnational.fr

« Nous aurions pu mieux faire »

Pascale Parsis

nous sommes lancés dans l'aventure comme on saisit une opportunité, sans but précis. Nous débutons une réflexion sur la mise en place de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires, et nous avons pensé que cette démarche pouvait nourrir notre pensée. En réalité, nous ne savions pas vraiment où nous allions. Avec un objectif bien défini, un projet concret et clairement identifié, nous aurions été plus productifs. Nous travaillerions également sur le choix des acteurs sollicités pour les entretiens. Leur nombre est forcément très limité. Il faut donc approfondir la question : qui est qui, qui représente quoi ? Sur un territoire départemental, les enjeux sont vastes et complexes. ►



APRÈS AVOIR USÉ NOMBRE DE DÉMARCHES DE CONCERTATION, ANIMATION, DIALOGUE... LE « VIEUX » PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCogne (NÉ EN 1970) A DEMANDÉ AUX ACTEURS DE SON TERRITOIRE DE CHOISIR LEUR AVENIR. RISQUÉ ?



FRÉDÉRIC GILBERT EST CHARGÉ DE MISSION FILIÈRES DE PLEINE NATURE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCogne.

POUR EN SAVOIR PLUS :

[HTTP://WWW.PARC-LANDES-DE-GASCogne.FR](http://www.parc-landes-de-gascogne.fr)

[HTTP://CHARTE.PARC-LANDES-DE-GASCogne.FR/CMS](http://charte.parc-landes-de-gascogne.fr/cms)

« De nouvelles lunettes, non pour prévoir mais pour choisir »

Frédéric Gilbert

À travers la démarche prospective, nous escomptions rouvrir le dialogue afin de gérer collectivement ce territoire en mutation. Le choix de la thématique nous a plu : tout usager de l'espace a quelque chose à dire sur la fréquentation. Nous ne nous sommes pas trompés en nous enthousiasmant pour cette démarche.

Nous avons pu observer le changement de posture des participants. C'est un peu comme s'ils avaient chaussé de nouvelles lunettes. D'ordinaire, chacun a tendance à voir le monde à travers son prisme professionnel ou culturel ; or là, le forestier, le pro du tourisme, le chef d'entreprise, l'élu, le gestionnaire d'espace naturel, le scientifique... ont dû prendre en compte la complexité sociale, où tout est dans tout. Partis de la fréquentation, ils ont fait des choix sur les formes d'urbanisation, de culture, agriculture, logement, emploi, transport. En identifiant les variables locales, ils ont déterminé les leviers sur lesquels il est possible d'agir afin d'influencer le cours de l'avenir. C'était très riche, y compris pour la charte du parc, alors en révision, pour laquelle nous avons pu recueillir des éléments.

Il faut quand même avouer qu'une telle démarche ne va pas sans risques. Tout d'abord, question de méthode, même si la matière est avant tout subjective - puisqu'humaine -, il convient d'adopter une rigueur scientifique. Le tout pour éviter de blesser dans le champ de l'imaginaire, faute de quoi on projette ses peurs. Nous avons failli en faire les frais. Lors de la première présentation des trois scénarios d'avenir qu'une petite équipe avait élaboré à partir des entretiens, nous avons fait un flop. Une douche froide !

RALLYE CANOË NATURE DANS LE MARAIS DE TIRANCOURT (VALLÉE DE LA SOMME) LORS DE LA FÊTE DE LA NATURE 2008.

Cela mérite une réflexion fine. Autre chose : nous approcherions différemment la méthode. Après les interviews, les scénarios ont été construits par notre équipe technique puis livrés aux acteurs lors d'une seule réunion. C'était trop brutal. Nous sommes allés chercher la matière sur le terrain, c'était bien. Mais il aurait fallu intercaler des temps d'échanges avec les acteurs, notamment lors de la construction des scénarios.

Pour que la démarche fonctionne, il faut qu'elle soit comprise et partagée par les partenaires. ■

>>> Mél: pparsis@somme.fr

Normal ! La prospective est avant tout un cheminement mental qui aboutit à des choix. Il n'est donc pas prudent d'assener des scénarios à des personnes qui n'ont pas fait ce cheminement. Pour pallier cet écart, nous avons proposé une journée de travail afin qu'une équipe élargie d'acteurs du territoire écrive un quatrième scénario à partir des données que nous avons recueillies. Il fallait prendre ce temps pour que le groupe s'approprie la réflexion avant les résultats. Avec ces précautions, on peut alors espérer passer de la médiation à la mobilisation.

D'autres risques ? Celui de confirmer un dialogue impossible ; comme entre loueurs de canoës et gestionnaires d'espaces naturels. Les premiers estimant que l'augmentation de la fréquentation est inéluctable. Conclusion, au regard de cette impossibilité d'échange, les participants ont opté pour renforcer la réglementation. Cette solution est apparue comme le seul choix susceptible d'infléchir l'avenir. Dommage ! Au départ, il s'agissait de nouer des liens de coopération intelligente.

Mais globalement, vraiment, cette démarche est porteuse d'un réel intérêt : elle transforme tout un chacun en acteur de son devenir. ■

>>> Mél: f.gilbert@parc-landes-de-gascogne.fr





Charte Elle en témoigne Charte

En pleine période de révision de sa charte, le Parc naturel régional de Camargue s'est lancé dans une démarche prospective. Pourquoi faire ? Et si c'était à refaire ?

RÉGINE GAL-GRÉVY EST CHEF DE PROJET RÉVISION DE LA CHARTE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE.



© PNF Camargue

Régine Gal-Grévy

« Le sixième scénario sera celui de la charte »

Au cœur du processus de révision de notre charte, nous avons organisé une vaste consultation des Camarguais sur les enjeux à venir. À l'issue de cette phase, nous étions en possession d'une matière riche, foisonnante... mais où des lignes de forces avaient du mal à se dessiner. Aussi, nous avons pensé expérimenter une démarche de prospective, afin de donner du souffle, du mordant, à notre projet de territoire pour les douze prochaines années, et identifier les leviers d'action. Ce travail a été basé sur la définition de cinq scénarios contrastés, sur lesquels les acteurs du territoire ont été invités à se positionner; scénarios parfois poussés à l'extrême, comme l'idée de voir la Camargue traversée par des axes autoroutiers. En fait, nous cherchions à réveiller les esprits, à pousser le curseur un peu au-delà du raisonnable et susciter les positionnements !

Aujourd'hui, les grands axes de la charte sont issus des enjeux et d'objectifs dégagés par la concertation et priorisés par la prospective. Les risques d'inondations du Rhône par exemple : c'est un enjeu prioritaire qui a besoin d'une réponse prioritaire, mais comment intégrer la protection des biens et des personnes, le maintien d'une agriculture irriguée performante et le retour à un fonctionnement plus naturel du delta ? Autre enjeu prioritaire : le devenir du village de Salin-de-Giraud, avec la réduction importante de la production de sel. La charte prendra cette dimension en compte.

Autrement dit, nous sommes partis de l'ensemble des cinq scénarios proposés, pour construire un sixième scénario : celui de la charte. Pour la gestion de l'eau et le risque d'inondation, trois directions ont été choisies : spatialiser les secteurs de non-intervention, ceux à fort enjeu socio-économique sur lesquels il faut lutter contre l'inondation et définir les zones où l'inondation est temporairement acceptable. Là-dessus, nous allons encore réfléchir avec nos partenaires, l'État, les collectivités... En revanche, notre exercice de prospective - trop rapide - n'a pas permis une réelle prise de conscience des conséquences prévisibles du changement climatique, auquel la Camargue est particulièrement exposée; certains participants étaient presque dans le déni. Pourquoi ? Je m'interroge. Peut-être du fait d'une menace encore peu perceptible et contre laquelle nous nous sentons démunis. Nous nous sommes donc dit que, certes, nous ne pouvons pas agir sur la menace elle-même mais qu'il est possible de mettre en place des actions pour accompagner ces changements et limiter leurs impacts. Par ailleurs, les acteurs qui ont participé à la démarche prospective ont

eu quelques difficultés à faire le lien entre les leviers possibles pour infléchir l'avenir et les missions du parc.

En conclusion, cet exercice prospectif a induit une manière de penser et de se projeter en s'affranchissant des contraintes et positionnements du quotidien. À l'avenir, il serait intéressant de mettre en place une telle démarche sur un pas de temps régulier et de la lier étroitement avec le suivi de l'évolution du territoire. En impliquant, très certainement, le conseil scientifique du parc. ■

>>> Mél : observatoire@parc-camargue.fr

Un logiciel pour évaluer la charte

La Fédération des parcs naturels régionaux, soutenue par le ministère en charge de l'Écologie, a constitué un groupe de travail composé de parcs volontaires en vue de développer Eva, un logiciel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la charte (de ses objectifs opérationnels jusqu'aux phases d'actions). Les modules de ce logiciel concernent le suivi financier, le suivi des ressources humaines, la cartographie, l'import et l'export de données. Eva rendra possible une analyse croisée, appuyée par des indicateurs définis par chaque parc.

Eva est actuellement en test dans trois parcs pilotes (Monts d'Ardèche, Forêt d'Orient et Pyrénées catalanes). Les parcs engagés par convention avec la Fédération pourront l'utiliser dans sa version consolidée dans le courant du deuxième semestre 2009. Sa forme sera celle d'un extranet, chaque parc disposant de son espace personnel sécurisé.

Cette démarche collective de mutualisation pour la création d'un outil commun d'évaluation est une première à l'échelle nationale.

Trente parcs se sont portés volontaires pour financer et disposer de cet outil d'analyse qui constituera un socle sur lequel le parc pourra s'appuyer pour mener une démarche prospective.

En savoir plus : ofavre@parcs-naturels-regionaux.fr

Après la démarche prospective, les choix restent à faire

Ingénieur forestier, j'ai été confronté au choix d'essences et de sylvicultures pour des durées allant au-delà du siècle. J'ai aussi participé à la conception des premiers documents de gestion des espaces naturels dont j'avais la charge (plan de gestion des réserves naturelles, document d'objectif pour les sites Natura 2000). Avec de tels enjeux, j'ai été sensibilisé au long terme et aux démarches de prospective. J'ai vécu récemment trois expériences à différentes échelles de territoire et dans des positions diverses. Elles m'ont permis de tirer les leçons d'une telle démarche. Ainsi, je figurais comme membre du panel d'experts du groupe de la Bussière, lequel en 2005 a proposé quatre scénarios pour « agriculture, environnement et territoires » à l'horizon 2025. En 2003, je participais à la maîtrise d'ouvrage pour « la restauration des fonctionnalités environnementales de l'estuaire de la Seine à l'horizon 2025 ». Et en 2008, avec cinq collègues, nous venons de terminer une prospective sur « la forêt française en 2050 » avec l'appui de Sébastien Treyer.

Dans chacun de ces cas, le fait pour les participants de se situer dans un cadre socioéconomique et environnemental élargi les a obligés à envisager des situations déstabilisantes. Et notamment par le type de questions abordées : l'extension de la forêt de 50 % au cours des cinquante dernières années aux dépens des prairies pourrait-elle être remise en cause par une demande accrue de nourriture ou d'énergie, voire par l'évolution du climat ? Peut-on accepter le défrichement de plusieurs millions d'hectares ? Doit-on attendre ou subir ?

La prospective favorise le dialogue entre des acteurs qui peuvent un temps oublier leurs intérêts à court terme. Dans l'estuaire de la Seine par exemple, les conflits entre naturalistes, marins pêcheurs, ports et chasseurs empêchaient tout échange fructueux. L'explicitation des enjeux écologiques, économiques et sociaux a rouvert le débat et permis d'envisager des solutions pour le dragage et l'aménagement des digues : inimaginables il y a quelques années ! Il faut bien voir pourtant qu'un tel contexte favorise le fait qu'un groupe de pression essaie de manipuler ou de mettre en avant une solution aguichante ou repoussoir, laquelle permettrait un consensus trompeur. Une maîtrise d'ouvrage neutre mais active et un appui de méthode solide sont donc utiles pour faire entendre toutes les voix.

Un des principaux intérêts de la prospective est également de faire ressortir le danger des situations figées. Dans le cas de l'estuaire de la Seine, tous les participants ont pris conscience de l'inévitable dégradation en l'absence de mesures de restauration. Dans le cas de l'agriculture en 2025, des enjeux tels que les éléments fixes du paysage ou encore la nécessaire diminution des pesticides ont été mis en valeur.

« J'ai vécu récemment trois expériences de démarche prospective, à des échelles différentes de territoire et dans des positions diverses », explique Jean-François Lerat (ministère de l'Agriculture et de la pêche), qui tire leçon de son travail.

Dans un tel contexte, il n'est pas inimaginable qu'un groupe de pression tente des manipulations afin de mettre en avant telle ou telle solution.

Pour éviter la démobilité des acteurs au cours de la démarche, un équilibre entre l'information et l'expression de chacun est à organiser. Inversement, il est souhaitable d'afficher que les responsables ne pourront pas trouver dans la prospective un refuge favorisant leur irresponsabilité.

En France, avec des milieux naturels plus ou moins modifiés par l'homme, l'avenir de la biodiversité est incertain. Or la démarche prospective, en obligeant à mettre en débat des points de vue scientifiques variés, permet aux acteurs locaux de s'impliquer dans les choix du futur. Au sein d'un groupe homogène avec un appui méthodologique léger, ou largement ouvert à de nombreux partenaires avec un accompagnement lourd, la prospective apparaît comme un outil précieux pour définir une gestion responsable des territoires en amont de choix indispensables pour le court et le moyen termes. ■

JEAN-FRANÇOIS LERAT

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES ESPACES RURAUX - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

>>> Mél : jean-francois.lerat@agriculture.gouv.fr



CANAL PRÈS D'ARLES. EN CAMARGUE, LES RISQUES D'INONDATIONS SONT UN ENJEU PRIORITAIRE.

Un compteur averti en vaut deux

Se fier aux comptages pour établir des stratégies conservatoires ?

Une étude réalisée en 2007 soulignait d'importantes marges d'erreurs dans le dénombrement de populations animales. Réalisée avec l'aide d'un logiciel, elle simulait la présence d'animaux en Camargue. Une grande prudence s'impose quant à l'interprétation des tendances d'évolution des effectifs.

Pour mettre en place leurs stratégies conservatoires et en évaluer les effets, les gestionnaires ont besoin d'obtenir des informations régulières sur la dynamique des populations des espèces animales présentes sur leur site. Pour cela, ils utilisent diverses méthodes de dénombrement. Certaines reposent sur de l'échantillonnage, d'autres consistent à faire des recensements exhaustifs. Cependant, même si l'usage veut que l'on emploie le mot exhaustif, le chiffre réel d'individus ne pourra jamais être obtenu car il ne s'agit que d'estimations, soumises à des marges d'erreur.

L'étude. Afin de connaître ces marges d'erreur et leurs variabilités, quarante-huit personnes se sont prêtées à une étude expérimentale devant ordinateur. Un logiciel de simulation de comptages d'animaux (*Wildlife Counts*, version 2.0) génère des effectifs de populations animales résidant en Camargue. Les observateurs devaient comptabiliser le nombre d'animaux qu'ils voyaient et rentrer ces effectifs dans le logiciel. La marge d'erreur peut ainsi être calculée par un rapport entre les effectifs observés et les effectifs réels produits par le logiciel. Une moitié de ces compteurs était des professionnels des espaces naturels protégés de Camargue, impliqués dans les dénom-



© Alan D. Wilson - wikipedia

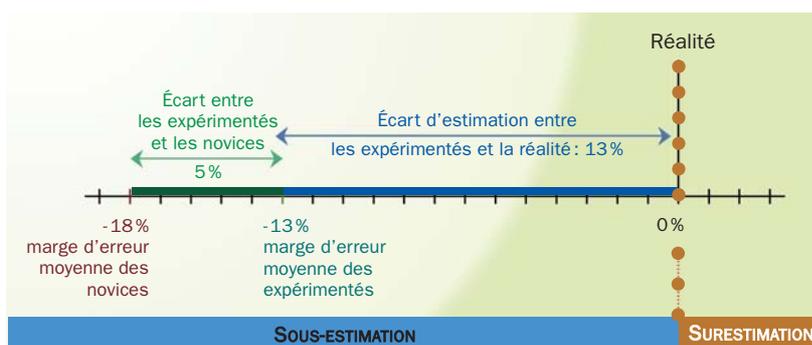
CANARD COLVERT (FEMELLE). EN FRANCE, AUTOUR DE 250 000 INDIVIDUS HIVERNENT.

En savoir plus

Fiabilité des dénombrements d'espèces exploitées, conséquences sur l'interprétation des tendances - Cas des canards et foulques hivernant en Camargue.
Élodie Sanchez, rapport de stage master 1 « Ingénierie en écologie et en gestion de la biodiversité », université de Montpellier 2, 2007.

Figure 1

Différence entre les **estimations** des novices et celles des expérimentés par rapport à la **réalité**



Les novices traduisent la réalité avec une marge d'erreur moyenne (-18 %) de cinq points plus importante que celle des expérimentés (-13 %).

brements d'oiseaux. L'autre moitié était novice. Chaque compteur a réalisé une série de cent vingt tests identiques.

Marges d'erreur. Les résultats de l'étude montrent que les compteurs expérimentés sont plus précis et moins variables dans leurs estimations que les compteurs novices. Toutefois, malgré cette meilleure performance attendue, l'erreur d'estimation est plus grande entre les expérimentés et la réalité, qu'entre les expérimentés et les novices (figure 1).

En moyenne, les compteurs expérimentés ont sous-estimé les effectifs de 13% par rapport au réel. On note par ailleurs une difficulté croissante pour le compteur puisque la tendance à la sous-estimation est plus forte lorsque les effectifs à compter augmentent. Les

Les compteurs expérimentés sous-estiment les effectifs réels de 13%.

erreurs d'estimation sont très variables d'un compteur professionnel à l'autre. En plus de cette variabilité interindividuelle, il existe une importante variabilité dans les estimations de chacun des compteurs expérimentés (figure 2). Ainsi pour un même effectif, un compteur peut sous-estimer ou surestimer d'un compte à l'autre.

Les conséquences de ces variabilités dans les comptages sont importantes et elles doivent être prises en compte pour interpréter des tendances observées.

Sur le long terme. Des simulations montrent que, malgré ces variabilités très notables (d'un compteur à l'autre et pour un même compteur), les marges d'erreur permettent tout de même de détecter une augmentation ou une diminution des effec-

tifs de 5% par an sur une période de vingt ans, et ceci même si les observateurs impliqués dans les comptages sont différents. La détection de tendances fonctionne toutefois mieux lors d'une diminution d'effectifs car l'écart à la réalité est plus faible pour les petits effectifs. Dans le cas d'une augmentation réelle d'effectifs, les compteurs présentent une plus forte sous-estimation, ce qui retarde la détection de tendance.

Le cas des périodes courtes. Sur des périodes plus courtes, la variabilité des

comptages rend les interprétations beaucoup moins fiables. Par ailleurs, si pendant quelques années les effectifs réels ne varient pas, il est néanmoins possible que les compteurs obtiennent des tendances d'augmentation ou de diminution. Celles-ci correspondent au manque de

précision de leurs comptages.

La plus grande prudence est donc de mise quant à l'interprétation des faibles tendances d'effectifs sur des périodes courtes de quelques années. En conséquence, cette prudence doit aussi être appliquée par les gestionnaires lorsqu'ils décident de changer les modes de gestion de leurs territoires. ■

ÉLODIE SANCHEZ - TOUR DU VALAT

MICHEL GAUTHIER-CLERC - TOUR DU VALAT

PHILIPPE VANDEWALLE

RÉSERVE NATIONALE DE CARMAGUE

>>> **Mél: Gauthier-Clerc@tourduvalat.org**

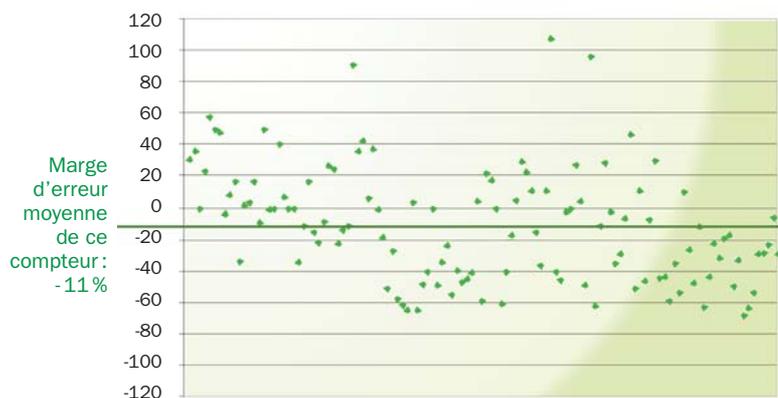
1. Calcul de la marge d'erreur :

$$\frac{\text{effectif observé} - \text{effectif réel}}{\text{effectif réel}}$$

Figure 2

Variabilité individuelle pour un compteur expérimenté

Marge d'erreur (%)



Chaque point correspond à la marge d'erreur d'un des 120 tests. La figure illustre la très grande variabilité de la fiabilité du comptage pour un même compteur.

Source: Élodie Sanchez

Espaces NATURELS

Revue publiée par le Groupement d'intérêt public Atelier des espaces naturels, réseau des gestionnaires de la nature.
www.espaces-naturels.fr



**1 an
4 numéros
33,50 €
seulement**

oui, je m'abonne

Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de..... €

Destinataire (s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten

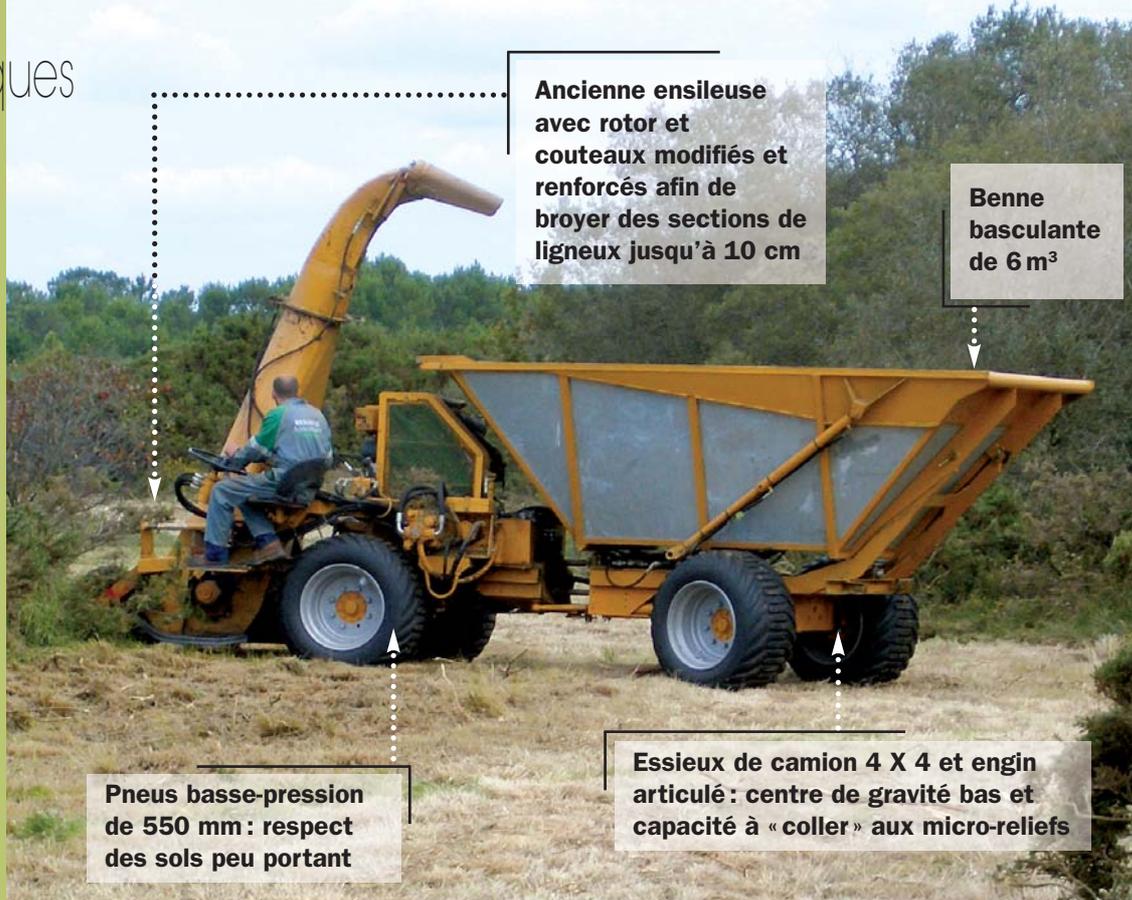
Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :

Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Route Royale • 20600 Bastia

Renseignements : 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr

LA MACHINE FABRIQUÉE À PARTIR D'UNE ANCIENNE ENSILEUSE.



Ancienne ensileuse avec rotor et couteaux modifiés et renforcés afin de broyer des sections de ligneux jusqu'à 10 cm

Benne basculante de 6 m³

Pneus basse-pression de 550 mm : respect des sols peu portant

Essieux de camion 4 X 4 et engin articulé : centre de gravité bas et capacité à « coller » aux micro-reliefs

© A. Hannok - SYMEL

>>> Espaces embroussaillés

Un prototype pour broyer la végétation

En Manche, des gestionnaires cherchaient une solution pour entretenir leurs espaces embroussaillés. Un prototype est né, fruit d'une réflexion commune avec un agriculteur local.

Depuis 2003, un drôle d'engin évolue dans les espaces naturels manchois : un prototype mécanisé utile pour le broyage et l'exportation de la végétation. Il doit son existence à une réflexion commune entre un mécanicien agricole et les gestionnaires du syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (Symel) qui cherchent des solutions utiles pour faciliter leur travail en milieu embroussaillé.

Une étude de mécanisation menée en interne est à l'origine de ce prototype. Elle débouche sur la définition des problématiques les plus communes aux sites gérés en Manche (4 000 hectares répartis sur 350 km de côtes). Une investigation en direction des matériels déjà existants et la venue sur le terrain de machines de démonstration en vue d'une éventuelle acquisition complètent ce premier travail.

Les résultats de l'étude et la proposition de création d'un prototype, faite par le garage de mécanique agricole Digard, vont pousser le Symel à faire confiance à cette initiative privée plutôt qu'à opter pour la régie.

Après avoir inventorié les problématiques les plus récurrentes sur les espaces naturels gérés, il est apparu que l'engin recherché devait pouvoir :

- évoluer dans des terrains comportant de nombreux micro-reliefs (dunes),
- évoluer dans des zones humides (zones tourbeuses, marais...),
- travailler en pente,
- ramasser la végétation broyée afin d'éviter la minéralisation des broyats dans les zones oligotrophes (landes).

L'ensemble de ces réflexions, couplées à un contexte de diminution du nombre d'agriculteurs et donc à un ralentissement de l'activité économique de son garage, amènent François Digard à créer son propre engin.

Le prototype est autotracteur par un moteur de 80 chevaux et permet de traiter en moyenne un hectare par jour selon la configuration du chantier. Les broyats sont déposés dans des zones prédéfinies par le gestionnaire. Ils peuvent alors être repris par du matériel agricole plus classique et être réutilisés (compostage, paillage).

Sur route, le prototype est tracté par un chargeur télescopique. Celui-ci sert également à charger les broyats dans des bennes agricoles pour leur transport hors du site, et à la mise en sécurité lors du travail en pente par l'adjonction d'un treuil reliant le prototype et le chargeur.

Un tel prototype offre des avantages.

- Le fait de pouvoir ramasser la végétation en un seul passage réduit le nombre de passages répétés au même endroit pour la même opération. L'intervention est donc moins traumatisante pour les sols sensibles (dunes grises, landes tourbeuses...).

- Les déplacements pour évacuer les broyats se font à la vitesse d'un tracteur, d'où un gain de temps par rapport à certains engins chenillés notamment.

- Le coût d'intervention varie de 1 500 à 2 500 € par hectare pour la Manche, en fonction de la distance de déplacement depuis le siège de l'entreprise, mais aussi de la difficulté de réalisation ou encore de la distance d'évacuation des broyats. Au final, la recherche d'une solution locale a permis au gestionnaire d'avoir un interlocuteur qui s'intéresse et s'implique dans la recherche de solutions de gestion et de participer dans un même temps au maintien du tissu économique local. Il va sans dire que le prototype intervient aujourd'hui pour d'autres gestionnaires. ■

ANTONY HANNOK - GARDE LITTORAL AU SYMEL

>>> Mél : antony.hannok@cg50.fr

En savoir plus

Garage Digard - Le haut de Biville - 50440 Biville
Tél. : 02 33 04 48 40

>>> Validation des acquis de l'expérience

S'engager à coup sûr

La loi de modernisation sociale de janvier 2002 permet, par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE), d'accéder

à tout diplôme. Les acquis, tant professionnels que personnels, peuvent être reconnus. Progression de carrière, passage d'un concours, changement de métier ou d'employeur... la VAE peut constituer une réponse.

Environ 5 000 sur 15 000 diplômes sont aujourd'hui accessibles par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Du niveau I au niveau V, du doctorat au CAP, tout est possible. La loi pose une seule condition : pouvoir justifier de trois ans d'expérience minimum dans le secteur et au niveau du diplôme visé. Cependant, dans cette jungle des certifications, choisir celle qui vous correspond le mieux n'est pas si simple.

S'orienter. L'étape d'orientation est donc capitale : le diplôme visé doit être en adéquation avec les véritables acquis issus de son expérience. Or, pour choisir avec justesse, il convient de rapprocher le contenu du diplôme (le référentiel des connaissances et compétences enseignées) de son propre parcours. Plus il y a de correspondances entre les acquis et le référentiel du diplôme, plus le choix est pertinent.

Pour obtenir une qualification par le biais de la VAE, les gestionnaires d'espaces naturels devront donc avoir le réflexe de s'enquérir des différents diplômes accessibles, non seulement auprès du ministère de l'Éducation nationale mais également auprès du ministère de l'Environnement, celui de l'Agriculture ou encore du Travail ou de l'Industrie. Certains diplômes Jeunesse et sport ne manqueront pas non plus d'intéresser les agents des espaces naturels (accompagnateur en moyenne montagne, animateur, etc.).

Il est également possible, par exemple, d'accéder au répertoire national des certifications professionnelles par le biais du site de la commission nationale de la certification professionnelle.

Des points relais conseils sont également susceptibles d'accueillir le candidat et peuvent l'aider dans son choix. Lors d'un entretien d'orientation, les conseillers l'aideront à s'évaluer et à formuler sa demande de VAE en rapport avec le diplôme visé.



Identifier le bon niveau. Choisir un diplôme, c'est également choisir un niveau. Il est important en effet d'identifier le palier au niveau duquel le candidat exerce sa profession pour viser la qualification adéquate. Le choix du niveau de diplôme sera déterminé par le degré de responsabilité du candidat, sa position hiérarchique, la complexité et l'ampleur de ses missions, son ancienneté, l'évolution de son parcours, son niveau initial d'études, les besoins déterminés par son projet...

Validation. Le diplôme choisi, le candidat dépose alors un dossier de validation (il décrit précisément ses activités et les justifie à l'aide de preuves) auprès de l'établissement qui délivre le diplôme choisi. À la fois évaluateur et prescripteur, un jury composé à part égale d'enseignants et de professionnels en prend connaissance. Un entretien avec le candidat viendra compléter l'analyse du dossier. Cette rencontre permet d'évaluer et d'identifier les compétences, capacités et aptitudes acquises par le candidat tout au long de son expérience. Le jury décide alors d'une validation totale, partielle ou d'une invalidation.

Si la validation est partielle, le jury précise les modules restant à acquérir ainsi que le type d'acquisition requise (formation initiale ou continue, travaux ou mises en situation) qui doit rester compatible avec l'activité professionnelle du candidat.

Le coût de la VAE varie en fonction des niveaux des diplômes et des établissements auprès desquels le candidat s'inscrit. Ainsi, le coût sera nul pour un CAP ou un BTS obtenu auprès de l'Éducation nationale sans accompagnement. En revanche, il peut être nécessaire de mobiliser jusqu'à 1 200 € dans les écoles d'ingénieur agro.

On retiendra également que la loi de 2002 permet de bénéficier d'un congé de VAE pour un total de 24 h permettant de préparer sa validation.

Le candidat peut aussi demander un accompagnement pour rédiger son dossier. L'ordre de grandeur des prix est là encore fort différent (50 €/h ou forfait de 750 € par exemple dans une école d'ingénieur agro). Cette prestation « accompagnement » peut néanmoins être prise en charge, partiellement ou totalement, soit par l'employeur soit par les Assedic pour les demandeurs d'emploi. ■

DOMINIQUE ALHINC - RESPONSABLE VAE DE MONTPELLIER SUPAGRO. AVEC LE CONCOURS DE F. D'EPENOUX, RESPONSABLE VAE D'AGROPARISTECH

>>> Mél : alhinc@supagro.inra.fr

En savoir plus

- Le portail national de la VAE : www.vae.gouv.fr
- Le site du gouvernement rassemblant la majeure partie des référentiels de diplômes, titres ou certificats : www.cncp.gouv.fr



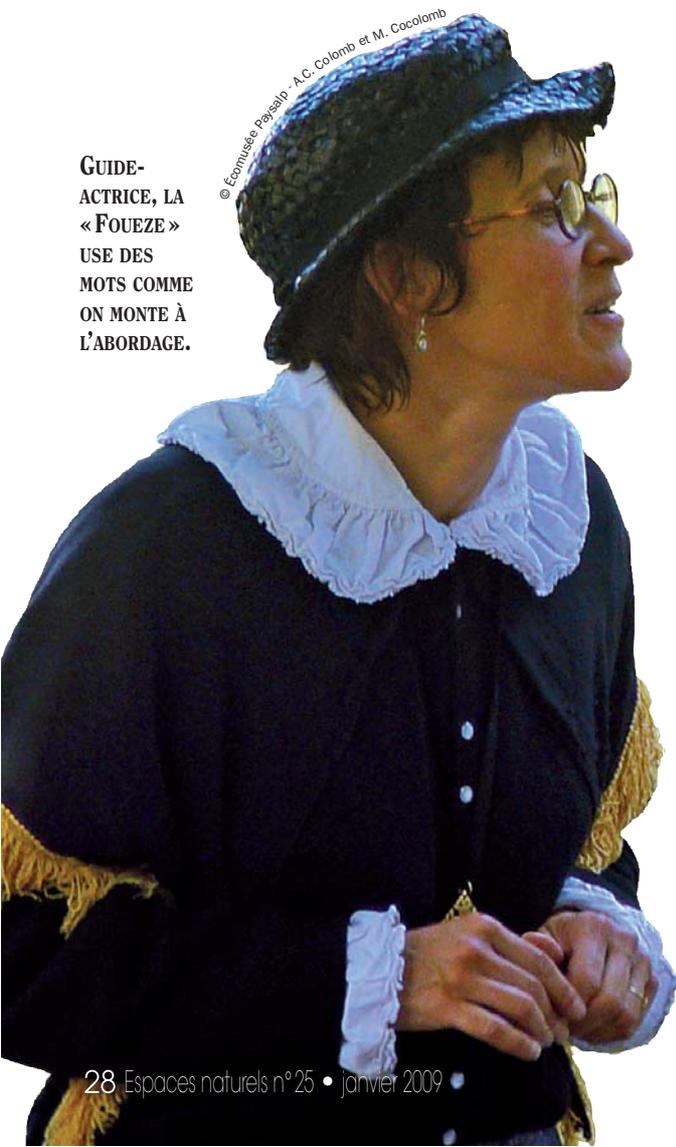
© Écomusée Paysalp - A.C. Colomb et M. Cocolomb

La médiation culturelle

Paysalp dépoussière le patrimoine

**GUIDE-
ACTRICE, LA
«FOUEZE»
USE DES
MOTS COMME
ON MONTE À
L'ABORDAGE.**

© Écomusée Paysalp - A.C. Colomb et M. Cocolomb



Une petite fille de 7 ans saute au cou de sa copine: «Ah Julie, c'est trop beau!» Qu'est-ce qui suscite un pareil enthousiasme? Une vitrine d'écomusée où est rangée une collection de cuisines de poupées qui évoque très fidèlement les modèles des «grands» dans les années 50 et 60. Juste à côté, dans une autre vitrine, des rangées de corn flakes et de friandises sucrées... Où est-on? Dans une très sérieuse exposition de l'écomusée Paysalp, qui n'a pas oublié les groupes d'enfants dans son parcours. Mais Paysalp n'est peut-être pas un écomusée comme les autres... Ses clés d'entrée dans le patrimoine? Le ressenti, l'émotion, l'humour... Depuis plus de vingt ans, depuis sa création en fait, il propose une visite de son «musée paysan» sous forme de jeu. Ses «médiateurs», inspirés du café-théâtre, se qualifient eux-mêmes de «guides-acteurs».

En «virée» dans le paysage.

La «Foueze» monte dans le bus des touristes mosellans comme on monte à l'abordage! C'est une petite dame dans un costume hétéroclite, encombrée de valises et survoltée! Chauffeur, passagers, passants... rien n'échappe à ses répliques mordantes.

«Hé, gamine, qu'en dis-tu?» Les passagers s'esclaffent, la «gamine» en question est leur doyenne: quatre fois vingt ans... Le car s'ébranle depuis la «fruitière» de Miessey: «Miessey? Pourquoi *Mieux c'est*? Parce que c'était mieux de mettre le clocher ici, plutôt qu'ailleurs. Ici, au milieu de ce grand cirque glaciaire...» raconte la voix populaire par la bouche de La Foueze. «Et là, chauffeur, on s'arrête... mets les feux de détresse que j'explique aux gens ce que c'est que ce bâtiment.» La bâtisse de type industriel, pas toute neuve, ne paie guère de mine. «Histoire classique: je m'installe, j'exploite, je licencie...»: une usine de traitement du manganèse, 1992; 362 chômeurs. On poursuit. St-Joire (ou Georges, patron des cavaliers): son château, marqué de la reconnaissance royale pour la participation de son propriétaire aux croisades et célèbre pour avoir abrité St-François de Sales, prince évêque de Genève. Viuz-en-Sallaz et son architecture néo-classique sarde. Et oui, la Savoie a fait partie du royaume sarde. Le car chemine par les petites routes, d'un village à l'autre, d'une anecdote à un récit historique, d'un commentaire humoristique à un développement économique: et personne ne dort malgré le bercement du moteur et le bon repas de midi. Le soir, à l'arrivée, la satis-

L'ÉCOMUSÉE DE PAYSALP REPRÉSENTE FIDÈLEMENT LA VIE QUOTIDIENNE DANS LES ANNÉES 50-60.

faction sera unanime et une seule remarque résumera l'impression de tout le groupe du «3^e âge» - comme on dit -, qui s'était inscrit à cette «virée légendaire»: «Depuis une semaine qu'on est en Savoie, on nous en a montré des choses. Mais cette journée-là, je ne l'oublierai pas!» Arrivé à «l'alpage» de Miesussey, tout le monde descend pour une «randonnée» de dix minutes. Mais ça monte dur pour les vieilles jambes par le petit chemin qui rejoint le chalet d'alpage. Et là, changement de ton. Un accordéoniste nous attend avec un petit air. Tous s'assoient. De fil en aiguille, l'atmosphère bon enfant se change en émotion à l'écoute du récit du «chamois blanc». L'histoire d'un berger emporté par la tourmente de la guerre (de 14) et qui, à son retour, constate que personne ne l'a attendu. Mais plutôt que de se pendre - ce qui était sa première intention -, il se consacre à former des générations de jeunes Savoyards qui, à ses côtés, se succéderont comme apprentis. Jusqu'au jour où... Mais je ne vous raconterai pas toute l'histoire!

Un mot d'ordre : partenariats.

Paysalp est une association loi de 1901. Elle réunit plusieurs sites et leurs gestionnaires (le musée paysan, le chalet d'alpage, la fruitière de Miesussey, le prieuré de Peillonex) ainsi que des particuliers qui s'engagent bénévolement pour participer à l'animation de leur patrimoine. C'est aussi une entreprise «d'ingénierie culturelle» qui emploie jusqu'à dix permanents et autofinance 80% de son fonctionnement (un budget d'environ 500 000 euros) compte tenu de la mise à disposition gratuite de ses locaux par les communes. Et tous les «produits» à mettre au bilan, il a bien fallu aller les chercher, un par un, jusqu'à assurer 80% des recettes par les visites de groupe (adultes et enfants). Et les participations aux «virées» augmentent.

Pour y parvenir, un mot d'ordre: nouer des partenariats de proximité. En d'autres termes, ancrer concrètement ses projets dans le territoire en les concevant et en les exploitant avec les acteurs locaux.

Associations, offices du tourisme, producteurs locaux, restaurateurs, établissements scolaires, bénévoles, politiques et institutionnels... il faut tout un réseau de relations pour créer un produit culturel et touristique tel que l'écomusée. En même temps il ne faut pas perdre de vue «le sens de son action, et les valeurs que nous sommes amenés à défendre ou à promouvoir» explique Véronique Drouet, conseillère régionale, présidente de l'écomusée, tandis

que Monique Cocolomb, responsable de l'animation précise: «Le plus important, dans un tel projet, c'est de se poser la question du "pourquoi": que veut-on faire passer? Et qui porte ces idées? La notion d'écomusée a une connotation passéiste, traditionaliste, alors que ce patrimoine n'est nullement poussiéreux. C'est sur lui, à l'inverse, que nous nous appuyons pour faire mieux connaître notre région devenue ce qu'elle est. Nous voulions que nos visiteurs s'interrogent sur les réalités de la vie en montagne, hier ou aujourd'hui. Nous voulions leur offrir des questions, pas des réponses toutes faites.»

La base, c'est la formation.

«Pour ça, notre statut d'association nous aide beaucoup. Oh, pas pour être assurés d'un financement pérenne. C'est plutôt le contraire! Mais pour la liberté d'expression qu'il nous permet. Nous ne sommes pas la "voix" d'une institution ou d'un politique. Nous revendiquons le droit à l'expression personnalisée tout en nous assurant d'une véritable crédibilité par une démarche de formation structurée. Parmi nos employés, nous avons un responsable scientifique et nous faisons appel à des animateurs qui peuvent être salariés ou externes (guide du patrimoine, accompagnateur en montagne...). Chacun a participé à des formations internes sur l'histoire, l'art, l'économie locale et peut compléter son bagage grâce au centre de

La notion d'écomusée tend à être passéiste, pourtant le patrimoine n'a rien de poussiéreux.

ressource (la "maison de la mémoire"...). En outre, nous avons reçu une formation avec un metteur en scène pour une initiation aux techniques théâtrales qui constituent la "marque" de la médiation culturelle vue par Paysalp.

Bien sûr, nous n'échappons ni aux critiques ni aux échecs: notre façon de faire est difficile à vendre quand on ne nous connaît pas. On nous soupçonne vite de faire juste des "clowneries"... Il y a des tranches d'âge

que nous ne parvenons pas à intéresser: les ados, les jeunes... Et nous n'avons pas de bons résultats avec les visiteurs individuels dont le nombre baisse. Sauf, peut-être, avec l'événementiel, comme le spectacle *L'Odyssee de Peillonex* monté l'année dernière dans le village et l'abbaye, autour d'un scénario sur le dialogue des religions. Actuellement nous sommes en cours d'agrément "Musée de France" et "organisme de formation". Notre

objectif est de proposer un stage de formation aux structures qui en font la demande, dans la région ou ailleurs. Ce stage comprendrait: un voyage d'étude par l'équipe de Paysalp (pour repérer les acteurs et les enjeux), une visite en compagnie des "guides-acteurs" et deux journées de formation théâtrale. Former les autres, c'est aussi se former.» ■

MICHELLE SABATIER - ATEN

D'APRÈS UN ENTRETIEN AVEC MONIQUE COCOLOMB, RESPONSABLE DE L'ANIMATION ÉCOMUSÉE PAYSALP



En savoir plus

Écomusée Paysalp - 74250 Viuz-en-Sallaz
paysalp@paysalp.asso.fr
www.paysalp.asso.fr

ARRIVÉS AU CHALET D'ALPAGE DE MIESUSSEY, TOUS S'ASSOIENT. UN ACCORDÉONISTE ENTAME UN PETIT AIR.

>>> Parc national de la Guadeloupe

Pas sans les populations locales

De l'écotourisme au tourisme durable

Chutes du Carbet, Soufrière, Cascade aux Écrevisses... Destination Guadeloupe ! Au cœur du Parc national, transitent ainsi 500 000 visiteurs par an, invités à une visite responsable préservant les ressources et le bien-être des populations.

Le parc, pourtant, souhaitait dépasser cette notion d'écotourisme et s'orienter vers le tourisme durable. Un concept plus exigeant puisqu'il s'agit de « préserver à long terme les ressources naturelles, sociales et culturelles, contribuer au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent dans ces espaces ».

La volonté est là mais le terrain est vierge ; en effet, au niveau local aucun document ne fait référence en matière de stratégie touristique. On est loin de pouvoir adhérer à la charte européenne¹ du tourisme durable dans les espaces protégés. Aussi, du diagnostic au plan d'actions en passant par la stratégie, un long cheminement va être conduit. Il va durer trois ans et s'appuyer sur un travail partenarial avec les acteurs du territoire². L'adhésion à la charte est actée en septembre 2007.

Mobiliser les acteurs. Après trente ans d'un développement touristique balnéaire de masse, la mobilisation des acteurs autour de notions telle la préservation des ressources naturelles, culturelles et sociales, n'avait rien d'évident. Aujourd'hui, avec le recul, on peut se demander comment la « mayonnaise » a réussi à prendre. Et s'apercevoir que la clé de voûte du succès repose principalement sur le choix de faire appel à un intervenant extérieur.

Choix judicieux. En effet, si l'on se resitue dans le contexte local, l'image du parc ne fait pas l'unanimité. Celle-ci s'impose auprès des populations locales comme la représentation d'une somme d'interdits ou de limitations des possibles. Avec un expert indépendant, le protocole de travail a gagné

1. Elle s'inscrit dans les priorités exprimées par l'Agenda 21, adoptées lors du Sommet de la Terre (Rio) en 1992 et par le 5^e programme d'actions communautaires pour le développement durable.
2. Une méthodologie établie par la Fédération européenne des espaces protégés (Europarc).

en crédibilité et en impartialité. Les agents du parc reconnaissent, sans effort, qu'ils n'avaient pas la compétence requise pour mener à bien un tel protocole mais aussi que « les acteurs du territoire ont pu s'exprimer d'autant plus librement qu'ils n'avaient pas, face à eux, un agent du parc ». L'expert a été un médiateur comprenant les préoccupations des acteurs. Ces dernières étaient transmises au parc, peu habitué à entendre des points de vue parfois très durs. Il est vrai que le consultant connaissait le territoire et, surtout, qu'il avait déjà œuvré pour le secteur touristique.

De petites choses simples, auxquelles le parc n'aurait pas pensé, ont permis à la confiance de s'établir. Pour exemple, le fait de retenir que les panneaux d'interprétation devaient se décliner en plusieurs langues, les acteurs du tourisme ayant expliqué que, dans les années à venir, le marché s'orienterait vers le continent nord-américain et qu'ils devaient se préparer à cette nouvelle donne.

Méthodologie. Plus de cinq cents personnes ont ainsi été consultées lors d'une

enquête préalable, l'intervenant a ensuite dirigé les réflexions pendant des ateliers pour arrêter des pistes d'action : à titre d'exemple, celle des marins pêcheurs souhaitant mettre en place un label identifiant les produits de la pêche locale.

Cette phase a permis l'émergence de propositions innovantes comme l'accessibilité aux personnes handicapées ou encore un partenariat avec un tour-operator local... une première pour cet espace protégé. Cent trente-cinq actions ont ainsi été identifiées et, pour les prioriser, les populations locales ont encore été associées : un questionnaire, publié dans la presse, leur demandait de les classer.

Échanger, se connaître, se comprendre... *In fine*, les trois années de travail pour aboutir à un plan d'actions partagé font figure de minimum nécessaire pour que des objectifs communs soient identifiés. ■

JEAN-SÉBASTIEN NICOLAS
PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

>>> Mél : jean-sebastien.nicolas@guadeloupe-parcnational.fr



Le tourisme durable veut préserver les ressources, contribuer au développement économique et à l'épanouissement des individus.

En haut, île du Gosier.
À gauche, marché de Pointe-à-pitre.



© Laurent Mignaux - Meeddat

PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000
FORÊT DE FONTAINEBLEAU PAR LES
AGENTS DE L'ONF.

Contrats Natura 2000

La circulaire, un an après

21 novembre 2007. Une nouvelle circulaire¹ venait préciser les conditions de cofinancement de l'élaboration des documents d'objectif (Docob), de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestiers et non agricoles-non forestiers. Ce texte complète et modifie la circulaire du 24 décembre 2004. Des nouvelles mesures de gestion des sites sont éligibles au cofinancement par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Docob. Les collectivités tiennent un rôle premier dans le nouveau dispositif. Encouragée à prendre en charge l'élaboration des documents d'objectifs (Docob), toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités est désormais éligible et prioritaire aux cofinancements du Feader. Les engagements du bénéficiaire et le soutien financier sont fixés dans le cadre d'une convention entre l'État et la structure porteuse du Docob.

Financement des contrats. La circulaire fixe les règles² de financement des contrats Natura 2000. Afin d'en bénéficier, la demande de subvention doit être préalable au commencement des travaux. Le titulaire d'un contrat Natura 2000 s'engage à assurer le maintien ou la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. En contrepartie, ce contrat

Il existe trois grands types de contrats Natura 2000 : agricoles, forestiers, non agricoles-non forestiers. La circulaire précisant les conditions de financement concerne les deux derniers.

permet le financement des engagements qu'il assume. Sont éligibles : les actions non productives nécessaires à la conservation ou à la restauration des habitats et espèces ; les frais d'études et d'expertises (après signature du contrat) qui désormais peuvent s'élever à 12 % du montant total par action.

Bénéficiaire. Un contrat Natura 2000 forestier peut être passé par toute personne exerçant ou non une activité agricole. Il permet de financer les investissements non productifs en forêt et espaces boisés³. Il est cofinancé à la hauteur de 55 % par le Feader. Le contrat non agricole-non forestier est réservé aux personnes ne pratiquant pas une activité agricole⁴. Toutefois, un agriculteur peut, dans certaines conditions, bénéficier d'un contrat non agricole-non forestier pour :

- ▶ des actions d'aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site,
- ▶ des opérations innovantes au profit d'espèces et d'habitats strictement à vocation non productive.

Ce type de contrat permet de financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs. Le cofinancement Feader est à hauteur de 50 %.

Cumul. Enfin, lorsque les enjeux de conservation de la biodiversité le justifient, il est désormais possible de conclure exceptionnellement, sur un même site, un contrat non agricole et non forestier et un contrat agricole, à condition de s'assurer de l'absence de double financement.

Instruction. L'instruction des dossiers de demande de contrat Natura 2000 est assurée par les directions départementales du territoire (DDT - anciennes directions départementales de l'agriculture et de la forêt). Une visite de contrôle sur place est obligatoire pour toute demande de paiement supérieure à 5000 euros.

Les DDT et Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - anciennes Diren) se prononcent sur l'acceptation de la demande en tenant compte de différents critères de priorisation. Elles examinent, en premier lieu, si l'état de conservation au niveau biogéographique national est identifié comme « défavorable mauvais », pour les habitats concernés et s'ils sont prioritaires au titre de la directive Habitats. Elles se penchent ensuite sur l'état des espèces et des habitats au niveau du site et, enfin, sur les seuils d'efficacité technique des mesures. ●●●

DORÉNAVANT, LES PETITS BOIS INCLUS DANS DES SURFACES AGRICOLES PEUVENT FAIRE L'OBJET DE CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS.



© Laurent Mignaux - Meeddat

« Nous évoluons bien, vers une **logique** de projet. »

Cette nouvelle circulaire constitue-t-elle une avancée ?

Elle étoffe la liste des mesures et fait évoluer les règles d'éligibilité. De plus, elle prend en compte les demandes des gestionnaires, confrontés à des points de blocage dans la mise en œuvre de contrats Natura 2000, ce qui constitue un signe positif. L'ancienne circulaire contenait quelques rigidités qui ont été supprimées. Elle marquait notamment des différences trop nettes entre les types de surfaces agricoles et non agricoles. Cela nous empêchait, par exemple, de rouvrir des pelouses calcicoles non agricoles à l'aide de pâturage. Aujourd'hui, c'est faisable.

Dans le cas de la forêt, y a-t-il des mesures emblématiques ?

J'en citerai trois. Les petits bois inclus dans des surfaces agricoles peuvent maintenant faire l'objet de contrats Natura 2000 forestiers. Quant aux arbres laissés en forêt après une coupe (effectuée pour ouvrir une tourbière, par exemple), il est aujourd'hui possible de les valoriser (dons ou ventes). Par ailleurs, les techniques alternatives de débardage, telles l'utilisation de chevaux ou les câbles évitant de faire rentrer des tracteurs en forêt, sont, avec la nouvelle circulaire, éligibles au titre de Natura 2000. Toutes ces mesures renforcent notre crédibilité.

La parole à **Grégoire Gautier**

CHARGÉ DE MISSION NATURA 2000 ET FORÊT AU PARC NATIONAL DES CÉVENNES.

ANCIENNEMENT À L'ONF.

Comment qualifieriez-vous la différence d'esprit entre les deux circulaires ?

Aux débuts de Natura 2000, nous avons tendance à inscrire les contrats Natura 2000 dans une logique de guichet : vous êtes propriétaire, vous pouvez signer un contrat Natura 2000 ! Le recul et l'expérience nous poussent de plus en plus dans une logique de projets qui correspond mieux à la diversité des problématiques rencontrées dans les sites Natura 2000. La nouvelle circulaire participe à cette évolution. La palette d'actions possibles est élargie et les règles d'éligibilité moins strictes. On peut aujourd'hui plus aisément rouvrir des clairières. En contrepartie, on assiste à une complexification des montages de projets.

La dimension administrative devient trop pesante...

C'est effectivement le défaut majeur des actuels contrats Natura 2000. Les gestionnaires ont de plus en plus tendance à en être agacés et découragés : nous n'arrivons même pas à dépenser l'intégralité des enveloppes budgétaires dédiées ! Simplifier... Mieux vaut un système qui réussit avec quelques erreurs à la marge qu'un système rigoureux mais qui n'aboutit pas à la signature de contrats. Il serait bon d'être moins frileux sur les règles de montage de projet et de justifications des paiements, quitte à assumer quelques imperfections. On annonce fièrement que 1 000 ou 1 200 contrats ont été signés depuis 2002, mais il y a plus de 1 700 sites Natura 2000 en France. Cela ne représente même pas un contrat par site. L'impossibilité de faire des mesures sylvoenvironnementales et la nécessité de faire l'avance de trésorerie sont d'autres points qui excluent de nombreux propriétaires privés du système contractuel Natura 2000. Espérons donc que la démarche continuera d'évoluer dans le bon sens et permettra (couplée à des moyens importants dédiés aux structures animatrices) une réelle animation et gestion des territoires, seuls gages de réussite de Natura 2000. ■

>>> Mél : gregoire.gautier@cevennes-parcnational.fr

●●● **Paiement.** Au niveau régional, la Dreal est en outre chargée de coordonner les circuits financiers. Le paiement est effectué par le Cnasea³ sur pièces justificatives après la réalisation des actions. Tout paiement doit être justifié par des factures acquittées ou une comptabilité analytique précise (pour les travaux faits en régie). Seules les actions sur barème des contrats forestiers échappent à cette règle.

Des contrôles sur place avant paiement et des contrôles *a posteriori* sont organisés. En cas de non-respect des engagements, des mécanismes de réduction et exclusions sont prévus. ■

ELENA MITEVA - JURISTE, CABINET HUGLO LEPAGE

>>> Mél : elena.miteva@huglo-lepage.com

1. Circulaire DNP/SDEN n° 2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21/11/2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'Environnement.
2. Les nouvelles règles d'éligibilité des dépenses (période 2007-2013) sont fixées par le décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007.
3. Règlement (CE) n° 1974/2006 du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le Feader.
4. Personne ne cotisant pas à la mutualité sociale agricole (MSA) et ne figurant pas comme producteur Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC).
5. Organisme de paiement pour la part communautaire et nationale ; sauf en cas de paiement dissocié où un financeur public utilise ses propres circuits de paiement.



© Sylvain Haye

LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET AGRICOLES SONT AFFECTÉES PAR LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES CERVIDÉS. ICI, UN CHEVREUIL.

Gestion des cervidés en forêt

Une entente nécessaire des acteurs impliqués

L'enjeu consiste aujourd'hui à contrôler l'accroissement des effectifs de cerfs et de chevreuils. Une gestion qui nécessite de s'appuyer sur des considérations sociales et économiques et d'user de la concertation.

Depuis les dernières décennies, la gestion des populations de cervidés a vu ses objectifs se modifier profondément. Suite au fort développement des populations, l'enjeu actuel n'est plus d'aider au maintien des cervidés ; il s'agit désormais de les réguler, c'est-à-dire de contrôler l'accroissement de leurs effectifs. Aussi convient-il de faire le point sur la façon dont les différents acteurs impliqués peuvent contribuer à leur bonne gestion ; avec, tout d'abord, la prise en compte d'importants aspects écologiques.

Piloter un état d'équilibre plutôt que gérer des effectifs. Dans les années 70-80, la gestion des cervidés se raisonnait en termes de densité : on cherchait à atteindre un nombre optimal d'animaux sur un territoire déterminé. Cette démarche a cependant montré ses limites, du fait notamment des fortes incertitudes associées aux estimations réalisées.

Les règles de gestion ont donc évolué et il s'agit désormais de piloter un état d'équilibre entre le milieu et la population. L'évolution de cet état d'équilibre dépend à la fois de l'évolution des populations, de l'évolution de la qualité du milieu et des éventuelles restrictions d'accès à certains secteurs (clôtures par exemple).

Prendre en compte les évolutions de la qualité du milieu. La qualité du milieu varie selon l'abondance et la composition de la végétation accessible aux cervidés pour leur alimentation et leur refuge¹ ; les cultures agricoles, la végétation des peuplements forestiers en renouvellement et les fructifications d'arbres forestiers constituent par exemple des ressources alimentaires intéressantes.

À qualité du milieu constante, plus la population est abondante, plus les animaux utilisent la ressource, jusqu'à aboutir à une dégradation de l'état d'équilibre. Dans les stades avancés de déséquilibre, des situations de pénurie alimentaire apparaissent et une détérioration du milieu naturel peut s'amorcer à cause du surpâturage. En parallèle, les nuisances s'intensifient pour les acteurs locaux : dégâts forestiers et agricoles, accidents de circulation par exemple. La réciproque, c'est-à-dire une forte diminution de la qualité du milieu à population animale stable, conduit au même résultat.

Des considérations sociétales. Outre les aspects écologiques évoqués précédemment, la gestion d'une population de cervidés doit également s'appuyer sur des considérations sociales et économiques. La société a en effet des attentes en matière

de cervidés. Certains acteurs, tels que les naturalistes et les riverains, peuvent accorder une forte valeur patrimoniale à ces animaux. De même, la chasse tient généralement un rôle social important, ainsi qu'un rôle économique non négligeable du fait des revenus engendrés. À l'opposé, d'autres acteurs peuvent subir des nuisances. C'est ainsi que des dégâts provoqués par ces animaux peuvent engendrer des coûts supplémentaires pour les activités forestières et agricoles.

Une nécessaire concertation. La gestion des cervidés n'est pertinente que si elle est conduite à une échelle cohérente avec le territoire utilisé par la population de cervidés : jusqu'à une centaine d'hectares pour le chevreuil et jusqu'à quelques milliers d'hectares pour le cerf. Dans de nombreux cas, le travail devra donc être conduit à l'échelle de plusieurs propriétés, d'où une nécessité de s'accorder entre gestionnaires. Plus généralement, les désaccords ou conflits entre forestiers, chasseurs, naturalistes, agriculteurs... sont autant d'obstacles à une gestion efficace. Celle-ci doit donc être menée selon un objectif approuvé par les divers acteurs concernés et définie localement, suite à concertation. Elle nécessite de trouver un compromis entre des interlocuteurs aux intérêts souvent divergents.

Pour guider les discussions, il est recommandé de s'appuyer sur des informations objectives, issues d'un ensemble de suivis complémentaires. La notion d'objectivité ●●●



© Yves Boscardin

OBSERVATEUR PARCOURANT UN CIRCUIT D'INDICE KILOMÉTRIQUE CHEVREUIL. CE SUIVI NE DEMANDE PAS DE CONNAISSANCES PARTICULIÈRES, SEULES DES QUALITÉS D'OBSERVATION SONT REQUISES.

est primordiale : les suivis doivent s'appuyer de façon rigoureuse sur des protocoles validés par la recherche. Tous les acteurs impliqués dans la gestion des populations de cervidés peuvent participer à la réalisation de ces suivis. Par leur connaissance du contexte et du terrain, ils peuvent ainsi contribuer à l'interprétation des résultats obtenus.

Intervenir sur l'état d'équilibre forêt/cervidés repose néanmoins sur le fait de connaître et reconnaître le rôle des chasseurs, celui des forestiers ; et d'anticiper les évolutions.

Le rôle des chasseurs et forestiers.

Dans la pratique, la chasse reste le principal levier sur l'état d'équilibre entre cervidés et milieu. De fait, en l'absence de grands prédateurs, elle est le seul outil opérationnel permettant la régulation des effectifs, sans laquelle toute tentative de gestion serait vaine.

Le forestier quant à lui, a un impact direct sur l'état d'équilibre entre les cervidés et leur milieu. En effet, les coupes qu'il réalise en forêt influent sur le développement de la végétation basse, utilisée comme nourriture et refuge par les cervidés. En milieu à dominante forestière, le forestier contribue donc largement aux variations de la qualité du milieu. Par conséquent, il peut utiliser sa sylviculture afin de participer au maintien ou au rétablissement des équilibres. L'objectif est de limiter d'une part les fluctuations de la qualité du milieu et d'autre part la pression d'abrutissement que les cervidés exercent sur les peuplements en renouvellement. Dans le premier cas, il s'agit d'assurer une stabilité dans le temps des surfaces couvertes par les stades forestiers favorables aux cervidés, tels que

les peuplements en renouvellement. Dans le second cas, l'objectif est de diluer la pression des animaux sur ces zones sensibles en améliorant ponctuellement les ressources alimentaires alentours. Bien entendu, les moyens d'actions du forestier sont parfois limités du fait des caractéristiques de la forêt ou des autres contraintes de la gestion forestière.

Anticiper l'évolution de l'état d'équilibre.

Les évolutions de la qualité du milieu peuvent être constatées via les suivis réalisés. En milieu à dominante forestière, elles peuvent également être prédites à moyen terme, en s'appuyant sur les documents de planification de la gestion forestière. Les informations obtenues permettent d'identifier d'éventuelles futures périodes de déséquilibre. Il est alors possible d'agir en conséquence : chasseurs et forestiers peuvent cibler leurs interventions dans le temps et dans l'espace afin de limiter, voire d'éviter, l'apparition de problèmes dus aux cervidés. Aujourd'hui, un ensemble d'outils, mis au point par les scientifiques, fournit des informations objectives pour la gestion des populations de cervidés. Néanmoins, l'étape la plus délicate reste la prise de décisions au vu des constats effectués. Cette phase doit avant tout reposer sur la définition d'objectifs communs aux divers acteurs impliqués, même si la recherche du compromis est souvent compliquée par les divergences d'opinions. ■

AGNÈS ROCQUENCOURT

CEMAGREF NOGENT-SUR-VERNISSON
UNITÉ DE RECHERCHE ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

>>> Mèl : agnes.rocquencourt@cemagref.fr

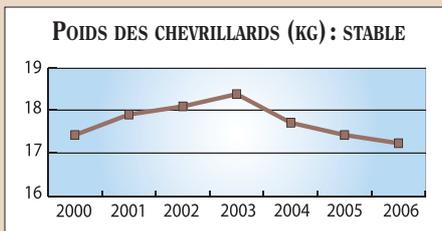
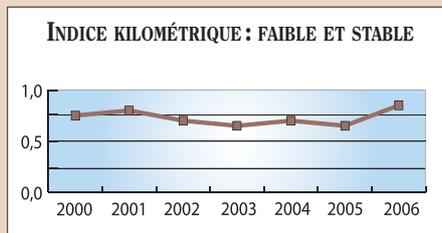
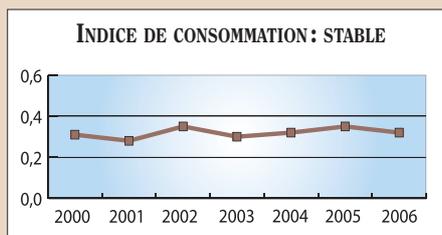
1. Par refuge, on entend la protection contre le dérangement et les intempéries.
2. Les protocoles de suivis sont disponibles, d'une part auprès du Cemagref pour l'indice de consommation et le suivi des dégâts forestiers, et d'autre part auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour les autres suivis.

Pilotage d'une population de chevreuil prédictions d'évolution de la qualité du milieu

Dans cet exemple la population de chevreuils en 2008 est estimée stable par les acteurs locaux. En effet, les indicateurs² sont satisfaisants : indice de consommation, indice kilométrique et poids des chevillards stables. Deux cas d'évolution se présentent qui nécessitent de réagir différemment.

• **Cas 1.** Les prédictions réalisées montrent que la qualité du milieu restera stable jusqu'en 2018 ; un objectif cohérent de gestion serait donc de stabiliser la population au niveau de 2008, jusqu'en 2018.

• **Cas 2.** Les prédictions indiquent une franche dégradation de la qualité du milieu entre 2008 et 2013, puis un retour à la situation initiale en 2018. Si les effectifs de la population sont maintenus au niveau de 2008, les cervidés risquent de solliciter davantage les ressources.



En savoir plus

Pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique. Des pratiques favorables aux cervidés, F. Klein, A. Rocquencourt et P. Ballon, ONCFS Cemagref, 2008, 53 p., 6,70 €.



© Luc Brun

L'état de santé de l'étang du Bolmon (Bouches-du-Rhône) semble s'améliorer grâce à l'action des gestionnaires du syndicat intercommunal de Bolmon et du Jai et des différents acteurs du territoire qui l'entoure. Le rejet des eaux EDF a été lissé, les communes environnantes ont mis leurs stations d'épuration aux normes. L'étang retrouverait un fonctionnement permettant à une faune et une flore indicatrice d'un bon état des eaux de s'installer. Et pourtant...

Du plomb chez les poissons du Bolmon

L'autorestoration compromise

Prévu depuis plusieurs mois, cet article voulait aborder la question de l'adéquation des modes de restauration des écosystèmes en lien avec la notion de développement durable. L'ambition était d'amener le lecteur à prendre parti pour des modes de restauration doux, autonomes, financièrement et énergétiquement économes en faisant la part belle aux « espèces ingénieuses » de la restauration.

En réaction à un projet lourd de restauration de ce milieu faiblement salé par apport artificiel d'eau marine par recréusement d'un tunnel maritime et pompage des eaux, le tout pour un coût de huit millions d'euros, nous aurions voulu convaincre que ce type d'initiative était : • peu cohérent et énergétivore • potentiellement défavorable à ce type d'écosystème de transition, habitat

prioritaire globalement menacé par la marini- sation (hausse du niveau des mers, séche- resses) • perturbant pour les espèces ingé- nieures désormais en place • plus coûteux que de favoriser la circulation naturelle des eaux traditionnellement entretenue par les pêcheurs locaux, entre les deux lagunes. Mais voilà que des analyses récentes de la chair des poissons du Bolmon ont révélé des teneurs en PCB (polychlorobiphényle) et en plomb très supérieures aux normes de consommation en vigueur¹.

Les informations provenant des structures publiques montrent que, dès 2004, le sédi- ment du Bolmon était fortement conta- miné en PCB. Par ailleurs, les données du Gip pour la réhabilitation de l'étang de Berre² sur la matière vivante et le sédiment de ce même étang montrent les caracté-

ristiques d'une contamination chimique avérée.

Dès lors, est-il responsable de se montrer optimistes et d'entreprendre quoi que ce soit tant que des contaminants chimiques viendront polluer le sédiment d'une eau de transition précieuse pour l'équilibre des ressources marines ? Et que faire des pois- sons contaminés qui migrent vers d'autres zones de pêche ?

Ne doit-on pas d'abord (politiques publiques et société civile) inciter et obliger les indus- triels, gros ou petits à traiter leurs pro- ductions contaminantes ? « Zéro rejet », direct ou indirect, de micropolluants dans les eaux de transition, est-ce technique- ment possible ?

À tout cela s'ajoutent d'autres interroga- tions propres au gestionnaire : sur quoi faire porter d'abord l'effort financier ? N'est-il pas utile de laisser les espèces ingénieuses travailler pour nous à la restauration des équilibres biologiques et s'attaquer plutôt aux micropolluants ?

La question ne s'arrête pas à l'échelle locale : peut-on, pour atteindre le bon état chi- mique du Bolmon, évacuer en Méditerranée (par un effet de chasse permanent) tous les contaminants accumulés et ceux qui s'y déversent encore ? À toutes ses questions il faudra répondre, avant que l'article prévu ne voie le jour. ■

LUC BRUN - GARDE DU LITTORAL AU SIBOIAI

>>> Mèl : lucbrun@wanadoo.fr

Pollution chronique

Entre 1995 et 2006, plus de vingt crises dues aux rejets d'éléments nutritifs et à des perturbations physiques dans l'étang de Berre ont affecté l'écosystème du Bolmon. Botulisme aviaire, mortalité de poissons, disparition des herbiers de phanérogames aquatiques et de la faune benthique... ont successivement affecté l'équilibre du site.

Situé dans les Bouches-du-Rhône entre la rivière Cadière, l'étang de Berre et un ancien canal maritime, le Bolmon est une lagune littorale saumâtre naturellement eutrophe³. Le site présente des richesses paysagères, géomorphologiques et biologiques surprenantes dans un contexte urbain et industriel. Il est alimenté en eau par trois milieux aquatiques qui avaient été dégradés pendant plusieurs décennies. ■ L.B.

1. Règlement (CE)

n° 1881/2006 de la commission du 19 décembre 2006

2. www.etangdeberre.org/etang_malade/pdf/Rapport%20suivi%202003.pdf

3. Milieu encombré de matières nutritives en surabondance. *Universalis*

Sept ans après sa création, la réserve naturelle dans l'île de Saint-Martin (Antilles) n'est plus remise en cause. Après un travail stratégique difficile, les élus, les opérateurs touristiques et la plupart des usagers sont conscients de son utilité. Malgré tout, la tâche reste ardue et la nécessité de veiller permanente.

LE SITE
WILDERNESS
DE LA RÉSERVE
NATURELLE
NATIONALE DE
SAINT-MARTIN.

Nombre
de Saint-Martinois
étaient opposés
à la création
de la réserve naturelle.



© Nicolas Maslach

>>> Antilles

Le classement ne suffit pas pour exister

Dix ans auront été nécessaires à l'association Action nature pour arriver à imposer l'idée de création d'une réserve naturelle dans l'île de Saint-Martin, objet depuis le début des années 80 d'un développement rapide et souvent anarchique, lié aux premières lois de défiscalisation. L'idée est de préserver, au nord de l'île, un capital environnemental menacé, et régulièrement mis à mal par les voleurs de sable et autres pêcheurs clandestins.

Le 3 septembre 1998, c'est chose faite : un décret ministériel classe 2900 hectares de superficie marine, 176 hectares de littoral et deux étangs... sur le papier.

Deux ans de plus, et l'arrivée de son conservateur, seront nécessaires pour que l'existence de la réserve naturelle perde le caractère virtuel et purement réglementaire de ses débuts.

Mais comment s'en étonner ? L'État, pro-

priétaire du territoire de la réserve, ne disposait d'aucun service environnemental sur ce morceau de France situé à 350 kilomètres de la Guadeloupe.

Ni la direction de l'environnement, ni l'Office national des forêts, ni l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ne sont présents sur l'île. Une île coupée en deux entre la France et les Pays-Bas par une frontière virtuelle, mais par des lois et des règles bien différentes et bien réelles. Sint Maarten, la partie hollandaise, fait partie des Antilles néerlandaises et a placé l'environnement au dernier rang de ses priorités, au bénéfice de la construction de plusieurs grands hôtels, et d'un développement qui n'a rien de durable : l'ensemble des zones humides de ce territoire a disparu ces vingt dernières années. Sur la partie française, la loi Littoral devrait s'appliquer. Pourtant, le 3 septembre 2001, quand arrive le conservateur de la réserve

naturelle, les chantiers de constructions sauvages ne sont pas rares. Quant au tourisme, la plupart des activités terrestres et maritimes s'exercent le plus souvent sans autorisation. Chaque année, le développement non contrôlé menace davantage les plus beaux sites que sont l'îlet Pinel, l'île de Tintamarre, le Rocher Créole et la longue plage du Galion.

Bien du chemin a été parcouru et l'existence de la réserve naturelle n'est plus remise en cause mais la tâche reste ardue et la nécessité de veiller permanente : les atteintes à la réglementation, même en baisse, ont la vie dure. ■

NICOLAS MASLACH

CONSERVATEUR DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE
DE SAINT-MARTIN

>>> **Mél :**
reservenaturelle@domaccess.com

« La réglementation devenait un motif de révolte populaire »

la parole à

Nicolas Maslach

Conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin depuis le 3 septembre 2001

Sept ans après votre arrivée sur l'île, quel bilan dressez-vous en matière de développement touristique durable ?

En 2001, ma volonté - puis celle de mon équipe - de faire respecter ce qui devait l'être a été très mal perçue. Mon arrivée en gênait plus d'un. Cette réserve naturelle nationale était rejetée par tous les gens qui en usaient et en abusaient, en pêchant des lambis ou des langoustes, brûlant le bois de mangrove pour le transformer en charbon ou gagnant du terrain « constructible » à l'aide de remblais sauvages sur les zones humides. Le constat fait, la réserve allait-elle permettre d'œuvrer enfin au service de la biodiversité ? Aujourd'hui, après un travail stratégique ardu, les élus, les opérateurs touristiques et la plupart des usagers sont conscients qu'elle possède une réelle utilité.

En quoi a consisté ce travail ?

Les deux premières années, la moindre action pour tenter de faire respecter la réglementation pouvait constituer un motif de révolte populaire contre la réserve naturelle. Mais, à force de réunions, de concertation, de sensibilisation, mais aussi de tension, sans faire de compromis et en gardant des propos constants, la réserve est plutôt respectée. Cela n'a pas été sans mal.

Au départ, certains élus avaient même des projets économiques au sein de la réserve qui n'avaient rien d'environnementaux. Il y a nécessairement des actions répressives, comme la destruction d'un bar de plage et de deux maisons particulières, construites en toute illégalité sur le domaine de la réserve naturelle.

Aujourd'hui, avec l'arrivée du Conservatoire du littoral à Saint-Martin, la position de la réserve se renforce encore.

Comment le Conservatoire du littoral s'est-il installé à Saint-Martin ?

L'association de gestion de la réserve étant ici

la seule entité environnementale à tenter de faire respecter la réglementation, je souhaitais que le Conservatoire du littoral acquière les sites protégés ; trois ans auront été nécessaires pour voir le projet se concrétiser.

À l'époque, nous nous sommes appuyés sur les élus du conseil municipal pour que quatorze étangs de l'île, sur les seize existants, bénéficient d'un arrêté de biotope.

Aujourd'hui, le Conservatoire du littoral a acquis ces étangs de même que toutes les parties terrestres de la réserve naturelle. Il nous a remis ces sites en gestion, soit onze kilomètres linéaires de côtes. Grâce à ces affectations nous avons pu intervenir en 2007 sur l'îlet Pinel, où il existait des installations commerciales.

Ces actions ont abouti à la mise en place d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) encadrées strictement, dans une logique d'exploitation et de développement durable. Une étude approfondie sur l'intégration du bâti et la mise en valeur des paysages est prévue sur l'ensemble de cet îlet¹, situé au cœur de la réserve.

Ces AOT, assortis d'une redevance dont le montant a été fixé par les services de France Domaine, permettent une meilleure stabilité financière du gestionnaire et des moyens d'actions, sans précédent ces sept dernières années. Ainsi, la présence de ces exploitants permet à la Réserve naturelle de doubler sa capacité de personnel, d'être maître d'ouvrage sur des projets très concrets comme l'aménagement des sites du Conservatoire du littoral, la mise en place de bouées de balisage maritime...

La présence du Conservatoire a aussi joué en faveur de la mise en place de la taxe sur les passagers maritimes, qui oblige tous les opérateurs à reverser 1,52 euro par passager au

profit du Conservatoire du littoral et de la réserve naturelle.

Cette taxe nous a permis de signer une charte avec les clubs de plongée. Les opérateurs étaient déjà très sensibilisés à la sauvegarde de leur outil de travail sous-marin, et tout à fait prêts à respecter le cadre que nous leur avons proposé, qui prévoyait aussi le paiement d'une redevance de 1,52 euro également par plongeur et par jour.

De quelle image bénéficie à présent la réserve naturelle à Saint-Martin ?

La réserve naturelle est présente dans la plupart des cellules de décision. Nous sommes représentés à l'Office du tourisme et au sein de l'Établissement public des eaux, nous sommes devenus antenne du Conservatoire du littoral, et avons été désignés comme membre du Conseil économique, social et culturel mis en place depuis l'avènement de la collectivité d'outre-mer (COM), le 15 juillet 2007.

Aujourd'hui, la réserve naturelle est intégrée et reconnue par les principaux acteurs de la COM, qui s'inscrivent dans une logique de développement durable pour leur île.

Les gens qui tiraient leurs revenus de l'exploitation des sites continuent de regretter le passé, mais la majorité de la population

est favorable à la réserve. Dès qu'une atteinte à l'environnement survient, où que ce soit, les gens font appel au personnel de la réserve.

Quel sera votre prochain chantier ?

Notre changement de statut d'abord : la Réserve naturelle de Saint-Martin fonctionne depuis le départ sous forme d'association de gestion, et nous réfléchissons à la mise en place d'une structure juridique plus adaptée, qui nous permettrait de gérer la compétence de l'environnement dans son intégralité. Ensuite, la réalisation de la maison de la réserve qui sera un outil déterminant pour l'accueil et la sensibilisation du public, et la matérialisation concrète de notre existence sur le territoire. ■

RECUEILLI PAR BRIGITTE DELAÏTRE

1. Hameau.

TRÈS PRISÉE PAR
LES CHASSEURS,
LA SARCELLE
MESURE DE 30 À
33 CM, POUR UNE
ENVERGURE
ALLANT JUSQU'À
59 CM. SON
POIDS VARIE DE
250 À 400 GR.



>>> Europe

La chasse aux sarcelles est-elle durable ?

Gérer les prélèvements de sarcelles d'hiver à l'échelle européenne

Les comptages annuels d'hivernants indiquent que la population européenne de sarcelles d'hiver est stable ou en légère augmentation. *A contrario*, un modèle démographique indique que, compte tenu du taux de prélèvement actuel, la population devrait décliner.

Se pourrait-il que l'apparente stabilité de la population de sarcelles d'hiver en Europe, observée à partir des comptages, ne tienne en réalité qu'à un apport d'individus issus de zones où le prélèvement est plus faible et qui « alimenterait » les zones à fort prélèvement ? Que penser alors d'un suivi et d'une gestion des populations et des prélèvements basés exclusivement sur des comptages qui ne fournissent qu'une vision statique de la population, en ignorant les flux d'individus ? Un modèle matriciel simple, permettant de modéliser la démographie des sarcelles d'hiver, permet d'aborder ces questions.

État des lieux. Bien que la plupart des anatidés soient migrateurs, le suivi des populations et la gestion des prélèvements cynégétiques se font à une échelle nationale, principalement à partir de l'information issue du comptage du nombre d'hi-

vernants. Or, la sarcelle d'hiver est strictement migratrice et les flux d'individus liés à cette migration jouent potentiellement un rôle important dans la dynamique de la population. Ainsi, l'analyse de données de capture-recapture d'oiseaux bagués en Camargue au cours des années 60-70 et tués à la chasse dans toute l'Europe permet d'estimer le prélèvement annuel à environ 18%¹. Il semble donc légitime de s'interroger sur la dynamique à long terme d'une population soumise à un tel taux de prélèvement.

Modéliser pour répondre. Le modèle démographique utilisé s'appuie sur les taux de survie et de prélèvement estimés à partir de données de capture-recapture. Il permet, notamment, de calculer le taux de croissance de la population.

Une gestion concertée transnationale pourra garantir les objectifs de prélèvement durable

Un tel modèle montre qu'un prélèvement annuel de 18% sur l'ensemble de l'Europe devrait conduire au déclin de la population. Le prélèvement actuel ne serait donc pas durable or, ce n'est pas ce que révèlent les données de terrain.

Il faut donc aller plus loin, et voir que cette modélisation ne prend pas en compte les variations démographiques sur le continent européen et notamment celles liées aux prélèvements qui, en réalité, ne sont pas spatialement homogènes.

En Europe, en effet, les réglementations concernant la chasse varient en fonction des pays. Et, malgré une tendance à la réduction,

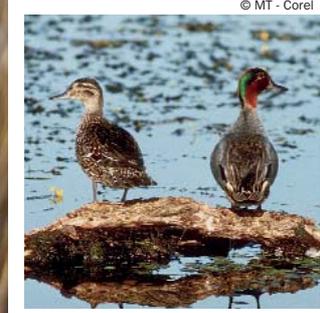
la saison de chasse est traditionnellement plus longue à l'ouest de l'Europe où le nombre de chasseurs est également plus élevé qu'à l'est. Ainsi, environ quatre millions de canards (toutes espèces confondues) sont prélevés chaque année à l'ouest d'une ligne allant de la mer Égée au Benelux, contre moins de deux millions



© Matthieu Guillemain - ONCFS

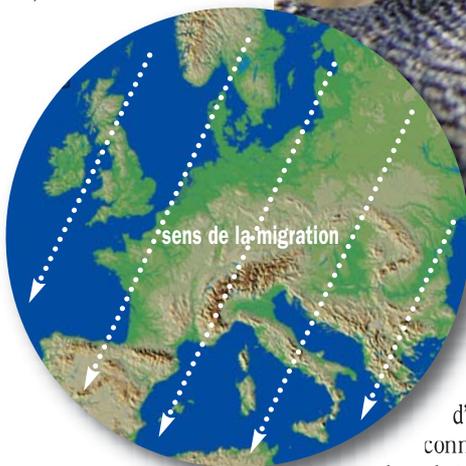


© Michel Lepley



© MT - Corel

LA MARQUE NASALE EN PLASTIQUE SOUPLE PERMET DE RECONNAÎTRE LA SARCELLE À DISTANCE, SANS BESOIN DE LA RECAPTURER.



LE SENS DE LA MIGRATION DES SARCELLES D'HIVER S'EFFECTUE NORD-EST/SUD-OUEST. LA PRISE EN COMPTE DES FLUX EST DONC NÉCESSAIRE POUR SAVOIR SI LE TAUX DE PRÉLÈVEMENT ACTUEL EST VIABLE.

pour les pays situés à l'est de cette ligne. Cette hétérogénéité de prélèvement doit donc être prise en compte dans le modèle démographique.

Considérer le taux de prélèvement.

Considérons que la population européenne de sarcelles d'hiver est constituée de deux sous-ensembles ne différant que par le prélèvement. Que constate-t-on ? Le chiffre de 18 % de prélèvement peut être attribué à la zone ouest de l'Europe. Faute de données spécifiques, on l'estimera à 7 % pour la zone est (cf. données nord-américaines). Sans surprise, en l'absence de tout échange entre les deux sous-ensembles, on s'aperçoit que l'ouest s'effondre tandis que l'est s'accroît.

Il nous faut alors introduire une autre hypothèse : que se passe-t-il si l'on prend en compte les flux d'individus entre l'est et l'ouest ?

Modéliser les flux. On sait en effet que la migration post-nuptiale des sarcelles d'hiver s'effectue selon un axe nord-est/sud-

ouest. Les sarcelles d'hiver sont en outre connues pour pousser vers le sud et l'ouest en cas de mauvaises conditions climatiques sur leurs zones d'hivernage.

Pour les besoins des comptages, la population est généralement divisée en trois «voies de migration», or il a été montré (à partir de marques nasales) que près de 20 % des individus changent de zone chaque année. On peut donc facilement envisager un apport plus ou moins régulier d'individus allant de l'est vers l'ouest de l'Europe.

Aussi lorsque dans le modèle, on considère 5 % d'échange de l'est vers l'ouest (uniquement), les deux sous-ensembles se maintiennent et la population globale est stable, voire en légère augmentation. Ce schéma correspond à la tendance issue des comptages.

En revanche, un apport d'individus plus important (par exemple 20 %) de l'est (peu prélevé) vers l'ouest (plus fortement prélevé) ne permet plus de compenser les pertes occasionnées par le fort prélèvement à l'ouest. Dans un tel cas, le modèle prédit un déclin des deux sous-populations.

Le fonctionnement réel de la population européenne de sarcelles d'hiver est certainement beaucoup plus complexe que la situation modélisée ici. Il est en effet probable que les paramètres démographiques varient de manière plus localisée, par exemple entre marais protégés et marais soumis à une forte pression de chasse situés à proximité, ou que les échanges se fassent à double sens, et non uniquement vers

les zones où le prélèvement est le plus important.

Un flux modéré d'individus peut, dans une certaine mesure, compenser les prélèvements dus à la chasse sans qu'on sache jusqu'à quel point. Très peu d'informations sont disponibles sur le recrutement et la mortalité, et rares sont les pays à tenir des statistiques concernant le prélèvement. Or comment évaluer l'impact de la chasse si l'on ne peut quantifier le prélèvement lui-même ?

Programme de recherche. Il est nécessaire de mettre en place des programmes de recherche visant à lever les inconnues et à améliorer notre connaissance de la dynamique des populations d'anatidés en Europe. Les connaissances issues de tels programmes de recherche formeront la base scientifique solide sur laquelle devront s'appuyer les futures pratiques de suivi et de gestion des populations et de leurs prélèvements.

En effet, seule une gestion concertée, transnationale et tenant compte des flux d'individus pourra garantir les objectifs de prélèvement durable préconisés par l'Union européenne. ■

OLIVIER DEVINEAU - CNRS MONTPELLIER

La pression de chasse est plus forte en Europe de l'Ouest où les saisons de chasse sont assez longues.

>>> Mél: olivier.devineau@gmail.com

1. Ce chiffre repose sur l'hypothèse que 30 % des oiseaux bagués prélevés à la chasse sont effectivement signalés aux centres de baguages, ce qui correspond à la situation nord-américaine car il n'existe aucune estimation fiable de cette proportion pour l'Europe.

Pour gérer les milieux

La phytosociologie



UNE GESTION APPROPRIÉE DES HABITATS IMPOSE UNE COMPRÉHENSION TRÈS FINE DES VÉGÉTATIONS.

© Daniel Baungartener - wikipédia

© Maison de l'estuaire de la Seine

Phytosociologie. Cette science s'intéresse aux relations des plantes entre elles et avec leur milieu (climat, sol) ainsi que leur répartition géographique. Or, aujourd'hui encore, de nombreuses questions subsistent quant à l'intérêt pratique de cette discipline botanique. En quoi sert-elle la gestion des milieux naturels¹ ?

Sur le terrain, nous autres gestionnaires de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine répondons qu'elle nous est d'une grande utilité.

N'entrons pas dans les controverses scientifiques ; certes, nous parlons de l'école synusiale de la phytosociologie laquelle est directement axée sur l'aspect pratique. Il n'empêche... !

En effet, alors que la lecture de notre paysage végétal peut sembler simple : prés salés, roselières d'un seul tenant, prairies humides ponctuées de mares, la micro-topographie et les variations de salinité intra- et inter-annuelles nous imposent une compréhension très fine des végétations car elles induisent une forte variabilité des faciès végétaux. Une gestion appropriée des habitats soulève de nombreuses interrogations sur leur description, dynamique, limites spatiales, représentativité...

Pour répondre, la phytosociologie entre en scène : nous utilisons certes des références comme les cahiers d'habitats, la typologie Corine Biotopes, mais

nous faisons également appel aux compétences des conservatoires botaniques nationaux ou encore au programme Catminat² qui offre, en ligne et en libre accès, une liste nationale et hiérarchisée des espèces et des groupements végétaux avec leur écologie. Celui-ci permet une approche aisée de la phytosociologie grâce à des clés de détermination et des tableaux originaux. Ces informations sont facilement consultables via le site de Telabotanica.

Cette diversité de documents permet au gestionnaire, avec le soutien du conseil scientifique, de développer des outils orientés vers la gestion. Parmi ces outils, des schémas de Mendeleïev (un modèle chimique transposé à la phytosociologie) nous ont permis de décoder l'organisation de l'estuaire. Nous avons pu conclure qu'il est structuré en quatre compartiments écologiques : marin, littoral, saumâtre, dulçaquicole ; et que les végétations de notre réserve naturelle sont ordonnées selon des gradients d'hygrométrie et de dynamique naturelle, de granulométrie des sédiments et de modes de gestion.

Sur le principe des tableaux de Mendeleïev, nous avons pu alors regrouper les informations recueillies en tableaux synthétiques. Ils nous permettent : d'appréhender les dyna-

miques végétales • de prévoir l'évolution des habitats en fonction de leur gestion • de souligner des lacunes de connaissance • d'orienter la prospection sur le terrain à la recherche de groupements caractéristiques ou d'espèces potentiellement présentes • d'illustrer l'évaluation du bon fonctionnement des habitats ou de leur état de conservation. Ces schémas servent donc de modèles prédictifs pour la gestion d'un site et facilitent les comparaisons avec d'autres grands estuaires.

Ils se déclinent également en supports de communication (tableaux de données écologiques ou floristiques, photographies...) qui permettent à l'équipe de gestion (ornithologue, géomorphologue, entomologiste, hydrologue, animateur...) de reconnaître certains groupements. Ce type de structuration des données est également appliqué à d'autres thématiques comme l'avifaune ou le benthos, pour parvenir à une description plus complète des écosystèmes au sein de la réserve. Alors, la phytosociologie, rébarbative ou pratique ? ■

JÉRÔME DUMONT - CHRISTELLE DUTILLEUL
MAISON DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

1. Un groupe de la commission scientifique de Réserves naturelles de France « Phyto-flore » travaille pour partager les expériences des gestionnaires et des spécialistes et aller vers le côté pratique.

2. Catminat : catalogue des milieux naturels.

>>> Méls :
jerome.dumont@maisondelestuaire.org
christelle.dutilleul@maisondelestuaire.org



© Laurent Mignaux - Meeccdat

Diagnostic paysage

Quelles compétences ?

Quelles compétences faut-il pour établir un diagnostic de paysage, pour posséder les concepts de l'analyse culturelle et historique, dans la perspective, notamment, d'aménager un site ou de faire une planification territoriale (PLU, chartes, etc.) ?

Dans les métiers du paysage, il faut distinguer :

- les concepteurs paysagistes (architectes, designers, planificateurs, jardiniers, land artistes, etc.) qui ont une formation hybride, artistique, technique et plus ou moins scientifique. Ce sont des aménageurs d'espaces à toutes échelles d'espaces et de temps ;
- les professionnels du paysage (géographes, écologues, historiens, économistes, juristes, littéraires...) qui sont des universitaires (masters) ou des ingénieurs.

Les pouvoirs publics et les institutions doivent faire appel aux deux compétences, la première pour concevoir et réaliser les aménagements d'espaces, la seconde pour les conseiller en matière d'aménagement et de conception d'espace.

L'enseignement du diagnostic de paysage se fait dans toutes les formations de paysagistes concepteurs et de professionnels du paysage, avec une dominante phénoménologique chez les concepteurs artistes (reconnaissance plasticienne et littéraire des paysages) ; et une dominante scientifique chez les autres (lectures pluridisciplinaires du paysage).

La compétence requise pour fabriquer des plans et chartes de paysage demande quatre ans de formation chez les paysagistes DPLG, trois ans chez les ingénieurs paysagistes (masters) et un à deux ans en formation de master.

[Cependant] aucune formation ne dispense toutes les compétences paysagistes requises. Chez les écologues prévalent les paradigmes de l'écosystème et de la biodiversité, chez les économistes ceux des prix, du marché et des externalités, chez les géoagronomes ceux des systèmes de production agricole, chez les littéraires et les architectes ceux de la critique des œuvres, chez les géographes ceux des modèles culturels de production de l'espace et des territoires..., chez les paysagistes ceux du projet de paysage, chez les urbanistes français ceux des flux et de la mobilité (énergie, transports...), chez les historiens culturalistes ceux de la sensibilité au paysage, chez les sociologues ceux des tensions et conflits sociaux, etc.

Le paysagiste est un généraliste, mais dans les nouvelles formations de licence et de master, ce peut être le géographe, l'agronome ou l'écologue. ■

PIERRE DONADIEU - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE

Dans le numéro 23 d'*Espaces naturels* (juillet 2008 - p. 34), paraissait un tableau récapitulatif de l'organisation des aires protégées en France.

Nos lecteurs ont noté des erreurs et apporté des précisions.

Voir le tableau sur : www.espaces-naturels.fr/presentation/les_membres

Réserves naturelles

À la lecture de l'article « L'organisation des aires protégées en France » (*Espaces naturels* n° 23), je suis assez surprise des erreurs qu'il comporte concernant en particulier les réserves naturelles régionales et corses. En effet, concernant la définition du territoire, il est écrit : « ne présentant pas un intérêt national. » Ce n'est pas ce qui est écrit dans la loi - le patrimoine classé en réserve naturelle régionale (RNR) ou réserve naturelle corse (RNC) est de tout niveau d'intérêt patrimonial. Par ailleurs, les RNR et RNC peuvent classer du domaine public maritime et donc des espaces marins - c'est d'ailleurs le cas sur divers sites des côtes atlantiques et méditerranéennes. Je souligne également, contrairement à ce qui est écrit, que les réserves naturelles régionales ou les réserves naturelles corses remplissent toutes les critères de classement en catégorie 4 UICN tout comme les réserves naturelles nationales.

Claudine Loste
Diren
Languedoc-Roussillon

J'ajoute

J'ajoute que, parmi les réserves naturelles corses, figurent deux réserves naturelles marines dont une de 80 000 ha, ce qui ne me semble pas une « superficie modeste », et l'autre inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité, ce qui me semble témoigner d'un intérêt allant au-delà de l'intérêt local voire national.

Par ailleurs, dans le document de l'UICN sur les espaces protégés français, comme dans le code de l'Environnement d'ailleurs, les RNR, RNC et RNC sont placées côte à côte.

Guy-François Frisoni
Office de l'environnement de la Corse

Un tel regroupement me semble logique et surtout de nature, sinon à clarifier une situation complexe, du moins à nous inciter à ne pas présenter (et donc à ne pas considérer) les RNR et les RNC comme des réserves naturelles de catégorie inférieure (ou modeste). C'était d'ailleurs l'objet d'une motion votée par Réserves naturelles de France lors de son assemblée générale de 2003.

Réserves biologiques

Quelques précisions concernant les réserves biologiques. Les premières datent de 1953. Elles ont été confortées dans les années 80-90 mais sont encore relativement méconnues.

La création de ces réserves revient à l'État et non pas à l'ONF. À l'ONF (ou à la collectivité propriétaire dans le cas d'une forêt non domaniale) reviennent seulement l'initiative d'un projet et l'instruction de son dossier de création (premier plan de gestion). La réserve biologique est ensuite créée par arrêté interministériel (Environnement et Agriculture). Celui-ci est pris pour une durée illimitée, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Nous avons d'ailleurs demandé à l'Inventaire national de la biodiversité et du patrimoine naturel de la France (INPN) de corriger la mention « Réserves biologiques de l'ONF » qui figure sur son site Internet.

Nicolas Drapier
Office national des forêts

● Juridique

Droit des énergies renouvelables

Dans la collection « analyse juridique », cet ouvrage permet de comprendre les enjeux écologiques et économiques des énergies renouvelables et d'en maîtriser l'aspect juridique. La première partie s'intéresse au statut juridique des sources d'exploitation, relevant tant du droit de l'urbanisme que de l'environnement. La seconde partie concerne le marché de cette énergie. Sont également intégrées dans l'ouvrage les règles issues du droit communautaire et international.

BERNADETTE LE BAUT-FERRARESE • 530 PAGES • LE MONITEUR • 70 EUROS.

● Technique

La pierre sèche, pratique durable pour nos territoires

Pour bâtir des murs de pierres sèches et pouvoir être professionnellement assuré, les artisans ont mutualisé leurs savoirs et largement contribué à la rédaction de ce guide. Première référence technique nationale, l'ouvrage permet aux responsables de territoires de commander, aux architectes et aux ingénieurs de prescrire, aux entreprises de réaliser ces maçonneries de pierres tout venant et sans liant.

ARTISANS BÂTISSEURS EN PIERRES SÈCHES, 48320 ISPAGNAC • 25 EUROS • ABPSDESCEVENNES@AOL.COM

● Management

Ressources humaines pour la première fois

Ce livre s'adresse au manager d'unité, au responsable de projet ou au membre d'un comité de direction. Basé sur l'analyse d'expériences, l'ouvrage révèle les nouveaux enjeux de la fonction Ressources humaines. Riche de schémas et outils pratiques, l'opuscule permet de structurer l'organisation d'une équipe en visant plus de performance mais aussi d'optimiser les relations manager/employé. Enfin, il propose de repenser les habitudes et méthodes du manager.

SERGE PANCZUK • ÉDITIONS D'ORGANISATION • 238 PAGES • 15 EUROS.

● Éducation

À la rencontre des papillons

Ce numéro des *Cahiers techniques de la Gazette des Terriers* livre ses méthodes pour observer les papillons et les accueillir au mieux dans son jardin : plantes-hôtes, emplacement, nourriture... La revue est parsemée de fiches pratiques et contient un livret central qui décrit les espèces les plus courantes. Réalisé en partenariat avec Noé conservation (Observatoire des papillons de jardins), ce numéro est idéal pour les éducateurs.

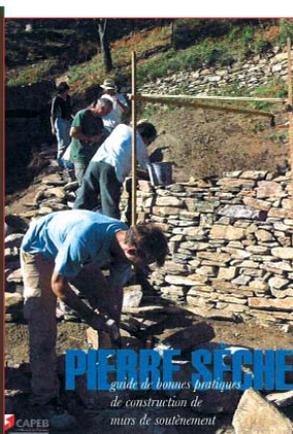
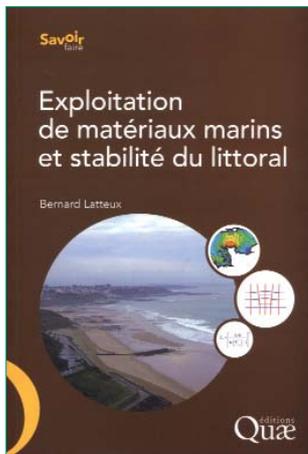
LES CAHIERS TECHNIQUES DE LA GAZETTE DES TERRIERS N°112 • 64 PAGES • FÉDÉRATION DES CLUBS CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE • WWW.FCPN.ORG

● Gestion

Conserver les zones humides : pourquoi ? comment ?

L'objectif de cet ouvrage est d'abord de présenter les écosystèmes humides : spécificité, diversité, fonctions et valeur socio-économique. Il précise la nature et la portée des outils juridiques et techniques mis en œuvre dans les politiques de conservation et de restauration des zones humides. Prenant exemple sur deux cas de gestion, le dernier chapitre annonce les risques encourus par ces milieux dans les années à venir. Destiné aux agents de développement, étudiants, enseignants, et agriculteurs.

GENEVIÈVE BARNAUD & ÉLIANE FUSTEC • 230 PAGES • QUÆ - ÉDUCAGRI • 29 EUROS.



● Sciences

Exploitation de matériaux marins et stabilité du littoral

Spécialiste en ingénierie portuaire et côtière, l'auteur livre ici une synthèse des études menées par l'Ifremer sur l'impact environnemental de l'extraction de matériaux en mer. Il fait état des connaissances à avoir pour la conduite d'études d'impact : conditions locales et phénomènes naturels, impacts potentiels de l'extraction sur le milieu, analyse des outils

utilisés, conseils sur le choix du site d'exploitation et sur la réalisation d'études d'impact... L'ouvrage est destiné aux autorités chargées du contrôle des études d'impacts sur le littoral mais aussi aux entreprises et bureaux d'études œuvrant dans l'extraction en mer.

BERNARD LATTEUX • 164 PAGES • QUÆ - IFREMER • 35 EUROS.

● Enjeux sociaux

La biodiversité au quotidien

L'auteur donne son point de vue sur le moins hétérodoxe sur la biodiversité. En resituant l'homme au centre de la nature, et en s'appuyant sur de nombreux exemples, il explore de nouvelles pistes pour l'avenir. Doit-on sauver toute la biodiversité ? À quoi servent tant d'espèces ? L'homme est-il l'ennemi de la biodiversité ? N'est-il pas, lui aussi, créateur ?

CHRISTIAN LÉVÊQUE • 304 PAGES • QUÆ - IRD • 32 EUROS.

● Politiques publiques

L'eau des Méditerranéens

Situation et perspectives. Le titre de l'ouvrage annonce son objectif : analyser l'état de l'eau en Méditerranée. Exemples concrets et chiffres à l'appui, la première partie dresse un état des lieux : la nature et l'eau, les ressources exploitables, l'économie de l'eau... La seconde envisage plusieurs scénarios pour l'avenir : « en laissant faire », avenir durable, orientations pour agir...

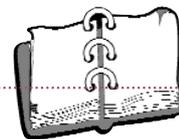
JEAN MARGAT • 290 PAGES • L'HARMATTAN • 26,50 EUROS.

● Enjeux sociaux

La fracture agricole

Avec cet ouvrage, les auteurs nous livrent leur réflexion sur l'agriculture de demain. Elle doit apprendre à pérenniser ses ressources tout en produisant plus. Complicé ? Il existe pourtant des solutions. Comme d'attribuer les subventions aux petites exploitations orientées vers la qualité... Les décideurs apprécieront cette réflexion.

VINCENT GALLON & SYLVIE FLATRÈS • DELACHAUX & NESTLÉ • 272 PAGES • 19 EUROS.

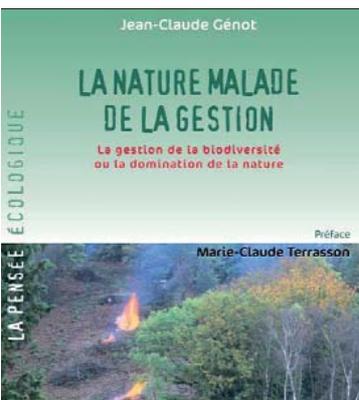


● Enjeux sociaux

La nature malade de la gestion

À travers son expérience professionnelle et ses voyages, Jean-Claude Génot nous révèle l'ambiguïté de notre relation à la nature. Il nous montre comment et pourquoi la gestion de la biodiversité parachève la domination de la nature par l'homme et comment sa protection est victime de la société technicienne. L'intervention dans la nature dite « protégée » semble devenue un dogme et laisser faire la nature une utopie. En fait, ce n'est pas la nature qui est malade mais l'homme, dans son obsession de contrôle, qui fait de la nature sa victime.

JEAN-CLAUDE GÉNOT • 240 PAGES • SANG DE LA TERRE • 20 EUROS.



ESPRIT DES LIEUX

Morceaux choisis d'un ornitho sédentaire

En 1971, un naturaliste s'installe dans la Cévenne profonde avec sa famille. Fine plume, il raconte vingt ans d'histoires vivantes, émouvantes et piquantes sur ses rencontres avec les oiseaux et la montagne. Accompagné de dessins et d'aquarelles, ce beau texte captivera les amoureux de la nature et charmera les amateurs de lecture.

>>> JEAN-YVES GUILLOSSON - 104 PAGES - BIOTOPE PARTHÉNOPE FLORILÈGES - 19 EUROS

Écologie vétérinaire

7 au 9 janvier - Arles

Les rencontres d'écologie vétérinaire visent à l'échange d'informations entre les vétérinaires impliqués dans la santé, la conservation ou l'étude de la faune sauvage.

► www.tourduvalat.org

Écologie de la restauration

15 et 16 janvier - Avignon

Le premier symposium du Réseau d'échanges et de valorisation en écologie de la restauration veut structurer cette discipline. Les tables rondes visent au dialogue entre professionnels et chercheurs.

► www.imep-cnrs.com

Consommation durable

15 et 16 janvier - Paris

Organisé par Sciences Po. Paris, ce colloque s'interrogera sur les enjeux d'une consommation plus durable. Quels rôles pour le consommateur ? Les acteurs économiques ? Les pouvoirs publics et les associations ? Quels sont les leviers d'action ? Cette conférence réunira une douzaine d'experts scientifiques internationaux.

► www.consommation-durable.org/index.html

Habitats marins

3 au 5 février - Brest

Trois ans après la conférence Mesh-Malo, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées organisent un colloque sur la cartographie des habitats marins. Il concernera : le domaine côtier (intertidal, subtidal) et le large (plateau continental, milieux profonds), les eaux de métropole et d'outre-mer.

► www.ifremer.fr/francais

Forum des gestionnaires

5 et 6 mars - Lille

Conseil général du Nord-Pas de Calais, PNR caps et marais d'Opale, marais du Vigueirat, RN de Montenach... : plusieurs témoignages sur les liens entre espaces naturels, insertion sociale et accessibilité. Tout l'après-midi : des visites de terrain.

► <http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr>

Loisirs de nature

11 au 13 mars - Clermont-Ferrand

Le tourisme et les loisirs sportifs de nature tiendront leur quatrième rencontre cette année.

► www.rencontres-sports-nature.fr

Canards

23 au 26 mars - Arles

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage organise le second *Pan-european duck symposium*. Congrès scientifique, il réunit une centaine de chercheurs européens.

► www.oncfs.gouv.fr/evenements/ducksymposium.php
matthieu.guillemain@oncfs.gouv.fr

Éducation à l'environnement

10 au 15 mai - Montréal (Québec)

« Vivre ensemble sur Terre » : le 5^e congrès mondial d'éducation relative à l'environnement aura lieu au Palais des congrès de Montréal. Sous l'égide, entre autres, de l'université du Québec à Montréal, ce congrès abordera les questions d'identité, de solidarité et d'action socioécologique.

► 5weec@jpdl.com

SAVOIR-FAIRE

Boutiques de sites culturels

Guide du gestionnaire

Service incontournable attendu par le visiteur, mais aussi nécessité économique, la boutique est de plus en plus présente sur les sites culturels. Sa réussite se mesure à sa rentabilité et à la qualité du lien créé entre le site et son public. Pour mettre en place un point de vente, les gestionnaires ou chefs de projets s'appuieront sur ce guide construit en trois parties. • « Concevoir une boutique de site culturel » traite du statut juridique, du financement du projet et de son marketing. • « Réaliser et mettre en place sa boutique » s'intéresse à l'implantation et à l'agencement du point de vente ainsi qu'au choix et à la présentation des produits. • « Gérer une boutique » traite des stocks, outils de gestion, vente en ligne, personnel. En fin d'ouvrage, une bibliographie permet au lecteur d'approfondir certains points ; quelques expériences sont également relatées.

>>> SOUS LA DIRECTION DE JOËL CAM • LA DOCUMENTATION FRANÇAISE - ODIT FRANCE • 184 PAGES • 40 EUROS

Coup de cœur...

Carnet de mission. Préservation et valorisation des petites îles de Méditerranée

Ce carnet de voyage retrace la mission d'experts et scientifiques du Conservatoire du littoral en Méditerranée. Durant plus d'un mois, ils ont sillonné les côtes du Maghreb au nom de « L'initiative pour les petites îles de Méditerranée », programme international visant à promouvoir la gestion des espaces via des rencontres sur le terrain. En suivant le parcours des explorateurs, de ville en ville, le lecteur découvrira les hommes rencontrés lors de cette aventure, leurs métiers, leurs savoirs. Au fil des pages également : des précisions sur les partenaires du voyage ou des informations sur les animaux approchés. Richelement illustré par des aquarelles et croquis, ce livre est une invitation à la découverte...

>>> L. MALHERBE ET JP. LASSORT - CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES • ÉDITION DOUBLEBÉBÉ RÉCUP • 94 PAGES • 22 EUROS



